



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



AU COURRIER DU V B

*Joyeux
Noël
à tous !*

LE BILLET DE LA LOTERIE

Nous rappelons à nos amis que le tirage de la loterie est fixé au 2 février 1958.

Nous demandons, à ceux qui n'ont pas encore réglé le montant de leurs carnets, de le faire sans attendre afin que nous puissions établir le bilan de la tombola.

D'ores et déjà, nous pouvons annoncer que nous avons remporté un énorme succès. Nous n'avons d'ailleurs jamais

douté de votre dévouement à la cause de l'Amicale.

Que ceux qui peuvent encore vendre des carnets nous en réclament de toute urgence. Il faut tout placer et il reste une centaine de carnets au siège. Dépêchez-vous : il faut que nous atteignons les un million deux cent cinquante mille francs !

Nous rappelons également que le tirage de la tombola paraîtra dans « Le Lien » de mars 1958.

La Loterie est lancée... et bien lancée.

Je ne vous cacherai pas, chers amis, que ce n'est pas sans un petit serrement de cœur que les membres du Comité Directeur ont vu partir les quelque deux mille enveloppes renfermant les carnets de tombola. Comment nos amis prendraient-ils la chose ? Allions-nous être accusés d'être des tisseurs professionnels ? Les temps sont durs pour tout le monde et n'allions-nous pas laisser la bonne volonté légendaire de nos amis ? Un Comité d'une douzaine de membres décide la création d'une loterie pour renflouer la Caisse de secours mais que vont penser les mandants, ceux qui ont délégué ce Comité à la direction de leur Amicale.

Ceux qui veulent connaître plus tôt les numéros gagnants peuvent venir assister au tirage, qui se déroulera dans l'après-midi du 2 février.

Retardataires, dépêchez-vous ! seuls participeront au tirage les carnets vendus et dont le montant aura été adressé au siège.

Voici un exemple de dévouement à la cause de l'Amicale : c'est celui de notre ami R. Chaubé, 90, rue Garibaldi, à Sotteville-les-Rouen : « Reste-t-il encore des billets ? Si possible, j'en prendrais encore cinq carnets (notre ami en a déjà vendu dix). J'espère que la vente bat son plein... »

Amis, imitez son exemple !

Ce qu'ils en pensent ? Le voici : Notre ami Marcel Hahan, menuisier, 23, rue Godet-Godard, à Luçon (Vendée) :

« J'ai eu à peine le temps d'ouvrir l'enveloppe des carnets de tombola que ceux-ci étaient déjà vendus. Envoyez-moi donc trois autres carnets, je les vendrai très certainement. Des amitiés à mes camarades du 22008. Mon amical souvenir à tous. » Notre ami Maurice Guy, 32, rue Dugas-Montbel, à Lyon-2^e (Rhône) :

« Je profite d'une grippe pour vous écrire, car, autrement, avec ces journées très longues, nous sommes très fatigués et nous manquons de temps. J'ai bien reçu « Le Lien » d'octobre et également les billets. Comme je suis nouveau, c'est la première fois ; néanmoins, si je ne le vends pas, je le garderai pour moi... J'ai passé dix jours à Schweningen et Villingen en 1956... Je suis passé souvent devant la briguerie, Kommando de trois cents prisonniers, mais maintenant c'est un entrepôt en gros. Avec la reconstruction, le bled a presque doublé avec un joli terrain de sport. Vraiment, j'ai trouvé Schweningen bien changé... Je n'entends pas souvent parler des anciens de Schweningen, à part Hahan et Boutevillain. Veuillez transmettre mon amical bonjour à tous les anciens de Schweningen ; je demande ce qu'est devenu Valério, du même Kommando ? »

Notre ami Raoul Cartigny, Petite-Forêt (Nord) :

« ... Veuillez avoir l'obligeance de me faire parvenir cinq nouveaux carnets de tombola, le plus rapidement possible. Merci. »

Notre ami Roger Georgeon, 11 bis, avenue Verdier, à Montrouge (Seine) :

« J'ai été très heureux de recevoir ce carnet pour la loterie que vous organisez, mais je voudrais bien, si c'est possible, que vous m'en envoyiez dix autres que je m'efforcerais de placer dans le courant du mois. Car, ce matin deux camarades m'ont pris tout mon carnet... »

En ce qui concerne sa demande de Carte du Combattant et sa pension, nous prions notre ami Georgeon de passer à l'Amicale, un soir, avant 19 heures, et, s'il peut, de préférence le jeudi, jour de réunion du Comité.

Et voici une lettre que nous tenons à publier en entier car elle prouve que la jeune génération est de tout cœur avec nous et que les enfants de nos amis font bien partie de notre grande famille V B. Voici la lettre de Mlle Lilliane Heinrich, 29, rue Lecourbe, Paris (15^e) :

« C'est avec joie que, ce matin, comme chaque année d'ailleurs, j'ai reçu les billets de tombola « Loterie Nationale du V B ». Avec un peu d'empressement, en une journée, il ne me reste plus que trois billets sur les deux carnets que vous m'avez envoyés. Je crois que, pour aujourd'hui, la recette est bonne. En commençant par mon père, tous ont été très gentils pour m'acheter ces billets de tombola.

« Si vous pouviez m'envoyer encore deux carnets c'est avec plaisir que je les vendrai de nouveau. Il est d'autant plus agréable de les vendre parce que nous savons qu'il sera fait du bien avec le produit de la recette.

« J'espère que la demande de deux nouveaux carnets vous montrera le plaisir que j'ai à contribuer à votre tombola. »

(Voir la suite page 8)

L'Amicale V B à l'honneur

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre secrétaire général, notre ami Rose, vient de se voir attribuer la médaille de l'Encouragement au Dévouement.

Cette décoration lui avait d'ailleurs été remise, par notre président Langevin, lors de la Journée nationale du 5 octobre dernier. Notre ami Saint-Omer l'avait signalé dans son compte rendu.

Mais cette simple relation nous a paru insuffisante car elle ne montre pas complètement tout le dévouement qu'apporte à l'Amicale notre ami Rose. Aussi revenons-nous avec joie sur cette décoration.

L'Amicale peut se féliciter d'avoir à sa tête un secrétaire général aussi avisé et aussi dévoué que Rose. Aucune lettre adressée à l'Amicale n'est restée sans réponse.

Chaque jeudi soir, notre secrétaire général dépouille son courrier et répond personnellement. C'est ainsi que fonctionnent les bonnes entreprises et c'est pourquoi votre Amicale va toujours de l'avant.

Ancien Homme de Confiance de Compagnie, il connaît à fond la question « prisonnier ». En lui, l'esprit prisonnier est solidement ancré. Son dévouement et sa compétence en font un bon ouvrier de l'entraide.

Nous saluons notre ami Rose, nouveau médaillé. Sa décoration si méritée nous comble de joie. Et l'honneur du choix rejaillit tout entier sur notre Amicale.

Que notre secrétaire général veuille bien recevoir ici toutes les félicitations de ses innombrables amis.

Aux Kommandos d'Ulm

Par notre ami Paul Pierrel, de La Bresse, nous apprenons avec émotion la mort du fils de notre camarade Emile Grosjean, de Tainvillers (Vosges), tué en Algérie.

A notre camarade si éprouvé et à Mme Grosjean, les « Anciens d'Ulm », en particulier les anciens du Granswiese, présentent leurs condoléances attristées, et l'expression de leur douloureuse sympathie dans le malheur qui les frappe si cruellement.

A notre réunion de novembre, étaient présents : Moutard, Le Saout, Berchot, Crouta, Faucheux, Duez, Batut, Mesgny, Keck, Yvo-net.

Excusé : Ravier, et pour cause : ce dernier était un « heureux grand-père » et nous l'annonçait par un petit mot. Nos sincères félicitations à transmettre à la maman.

Une aimable lettre de notre camarade Jean Coudray, de Mantes-la-Jolie. « L'Ormeau » lui sera

adressé comme demandé, en le priant de nous excuser de ne pas le lui avoir adressé plus tôt. Le bonjour de ses camarades du Kuhlberg, plus particulièrement de Jean Batut et de Blanc.

Anciens d'Ulm, retenez bien cette date : 2 mars 1958.

Ce sera celle de notre rencontre annuelle à Paris. Réservez-nous cette journée.

Camarades de Lille, Nancy, Lyon, Chambéry, Compiègne, Chauny, amis de Belgique, nous vous donnons rendez-vous.

Les détails concernant cette manifestation paraîtront dans « L'Ormeau ».

Nos prochaines réunions
68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

10 janvier 1958

Joyeux Noël et bonne fin d'année à tous.

Amicalement.

L. Vialard.

Retenez bien cette date

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DU STALAG V B

à 10 heures précises

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Les camarades désireux de poser leurs candidatures au Comité sont priés de les adresser avant le 20 janvier 1958.

Vous trouverez en dernière page un pouvoir à découper et à nous retourner, rempli et signé, avant le 28-1-58, pour les camarades qui ne pourraient assister à la réunion.

Il est rappelé que chaque membre de l'Amicale doit, soit par sa présence, soit par son pouvoir, participer aux travaux de l'Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 10 mars 1957

Rapport moral

Rapport financier

Nomination des Commissaires aux comptes

Renouvellement partiel du Bureau

Questions diverses

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée, le même jour, immédiatement après l'Assemblée générale.

A 13 heures

DÉJEUNER AMICAL

(Prix du repas : 750 fr.)
suivi d'une

MATINÉE DANSANTE ET RÉCRÉATIVE

TIRAGE DE LA TOMBOLA

Dimanche

2

Février

1958

LES GRANDES COLLECTIONS

L'ASTRONOMIE
(Editions Flammarion)
L'indispensable guide du monde interplanétaire et de l'univers sidéral (ouvrage d'actualité).
par G.-C. FLAMMARION
de la Société Astronomique de France et par G. DANJON
directeur de l'Observatoire de Paris
Edition moderne, 1 fort volume (22 x 28), 600 pages, 800 héliogravures, nombreuses figures et schémas, 8 planches et 2 cartes du ciel tirées en couleurs. Reliure plein pellicul sous jaquette illustrée.
5.700 fr. comptant
ou 7 mensualités de 930 fr.

Vient de paraître
L'HISTOIRE DES FRANÇAIS
par Pierre GAXOTTE
(de l'Académie française)
(Editions Flammarion)
De la Préhistoire à nos jours
Magnifique édition illustrée de 1.600 héliogravures et de 23 hors-texte en couleurs. Un fort volume de 720 pages in-4. Reliure plein pellicul sous jaquette illustrée.
7.700 fr. comptant
ou 9 mensualités de 970 fr.

HISTOIRE DE L'ART
(Editions Flammarion)
De la Préhistoire à nos jours
Nouvelle édition mise à jour en 2 volumes de 400 pages chacun. Ouvrage monumental établi par les plus éminents spécialistes des diverses époques de l'Art : Archéologues, Historiens, Essayistes, groupés autour de leur illustre doyen : Emile Male. Il a réuni dans cette vaste synthèse une somme de connaissances universelles qui embrasse tous les temps et tous les pays. 2 volumes (format 28 x 22), 1.700 illustrations en héliogravure et 20 hors-texte en couleurs. Reliure plein pellicul vert, titres dorés, jaquette en couleurs, décoration or et à froid.
2 volumes : 8.650 fr. comptant
ou 9 mensualités de 1.105 fr.

LA NATURE VIVANTE
(Editions Horizons de France)
Collection splendide composée de 7 beaux volumes illustrés. Format 22,5 x 38. Reliure pleine toile. Jaquette laquée en couleurs. 200 pages environ pour chaque volume. Nombreuses gravures. Dessins au trait. Planches hors-texte. Photographies en couleurs. Titres : « Vie et Mœurs des Oiseaux », « Monde des Mammifères », « Vie étrange des Rivières marines », « Tropiques », « Montagnes », « Poissons », « Vie et Mœurs des Papillons ».
La collection : 21.350 fr. comptant
ou 12 mensualités de 2.060 fr.

Vient de paraître
COCTEAU (Jean)
(de l'Académie française)
(Editions Grasset)
Théâtre complet : 2 beaux volumes de 600 pages chacun (format 155 x 230), 40 lithographies originales en couleurs et 16 dessins in-texte. Illustré et orné par l'auteur. Tirage numéroté et limité. Impression sur vergé de Voliron. Emboutage luxe pour les 2 volumes.
8.900 fr. comptant
ou 9 mensualités de 1.105 fr.

MAUPASSANT (Guy de)
(Contes et Nouvelles)
(Editions Albin Michel)
Edition complète en 2 beaux volumes sur papier Bible. Chaque volume in-16 soleil (14 x 20), relié, page de titre en 2 couleurs, jaquette illustrée couvre-livre plastique sous emboltagé. 1.380 pages. Reliure pleine peau fauve, tête dorée, dos orné d'un fer spécial doré, filets or sur le premier plat.
2 volumes : 9.550 fr. comptant
ou 11 mensualités de 980 fr.

ROMAIN ROLLAND
(Editions Albin Michel)
Jean-Christophe (1.610 pages)
5.100 fr. comptant
ou 6 mensualités de 950 fr.
L'Âme enchantée (1.470 pages)
5.100 fr. comptant
ou 6 mensualités de 950 fr.
Journal des années de guerre (1.925 pages)
6.500 fr. comptant
ou 6 mensualités de 1.185 fr.
Edition de 1/2 luxe. Impression sur beau papier Bible. Format 14 x 19,5. Reliure éditeur pleine peau. Tête or.

Le club du Bouthéon

68, Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

Nous croyons utile de vous rappeler que vous vous trouverez là chez vous, dans un cadre agréable, entre copains, avec un bar bien achalandé à des tarifs extrêmement modérés, et un restaurant, ouvert midi et soir, au prix de 300 francs par repas (boisson et service non compris).

Le club a été créé à votre intention pour vous, amis de Paris et de Province, qui, de passage dans la capitale, pouvez ainsi déjeuner et dîner à un prix extrêmement modique, dans une ambiance sympathique.

Votre carte de membre de l'Amicale vous donne droit à l'accès au club. Toutefois, afin d'être en règle avec la Préfecture de Police, il vous est délivré une carte de membre du club moyennant le versement annuel d'une somme de 50

LES ÉTRENNES APPROCHENT

Pensez à vos amis — Pensez à vous-même

Et profitez des conditions EXCEPTIONNELLES qui sont offertes aux lecteurs des journaux de l'U.N.A.C.

— qui bénéficieront, en outre, de larges facilités de paiement —
par LES EDITIONS CLASSIQUES ET CONTEMPORAINES, Paris

OFFRE LIMITEE AU 15 JANVIER 1958
(Union Française et Etranger : 15 février 1958)

SELECTION DE CHEFS-D'ŒUVRE
constituant la base de toute bibliothèque

UN APERÇU DU CATALOGUE

LES GRANDS SUCCES

10 volumes au choix : 9.950 fr. au comptant ou en 9 mensualités de 1.220 fr.
20 volumes au choix : 19.400 fr. au comptant ou en 12 mensualités de 1.975 fr.
30 volumes au choix : 28.800 fr. au comptant ou en 12 mensualités de 2.690 fr.

BALZAC. — Eugénie Grandet.
BAUDELAIRE. — Les Fleurs du Mal.
BAZIN (H.). — Qui j'ose aimer.
BAZIN (R.). — Champdolent.
BEAUVOIR (de). — Les Mandarins (Prix Goncourt)
BLASCO-IBANEZ. — Les Ennemis de la Femme.
BROMFIELD. — La Mousson.
CAMUS (A.). — La Chute.
CELINE (F.). — D'un château l'autre.
CESBRON (G.). — Vous verrez le ciel ouvert.
CHANTEPLEURE. — La Comédie Nuptiale.
COCTEAU. — Les Enfants Terribles.

DANINOS. — Le Secret du Major Thompson.
DRUON (M.). — Les Rois maudits.
FRANCE. — Histoire Comique.
FRISON-ROCHE. — L'Appel du Hoggar.
GARY (R.). — Les racines du ciel.
GIONO (J.). — Le bonheur feu.
GUTH (P.). — Le mariage du Naif.
HEMINGWAY. — Le Vieil Homme et la Mer.
KARANTZAKI. — Le Christ recrucifié.
LANOUX (A.). — Le commandant Watrin.
MALRAUX (A.). — La Condition humaine.

MAURIER (D. du). — Rebecca.
MAUROIS. — Les Roses de Septembre.
MEERSCH (Van der). — Corps et Ames (2 vol.)
MUNTHE. — Le Livre de San-Michèle.
PAGNOL. — Topaze.
PEYREFITTE. — Les Chevaliers de Malte.
SAGAN. — Bonjour, Tristesse. — Un Certain Sourire — Dans un mois, dans un an.
SOUVRAN. — Les Hommes en Blanc (3 vol.) — L'île aux Fous.
VALLES. — L'Enfant.
YVER. — Les Cousins Riches.
ZOLA. — L'Assommoir (2 vol.) — Pot Bouillie (2 vol.)

LES GRANDS CLASSIQUES

La meilleure présentation, sur papier velin

10 volumes au choix : 6.900 fr. au comptant ou en 9 mensualités de 845 fr.
20 volumes au choix : 13.300 fr. au comptant ou en 11 mensualités de 1355 fr.
30 volumes au choix : 19.650 fr. au comptant ou en 12 mensualités de 1.835 fr.

ARISTOPHANE. — Théâtre (2 vol.)
BAUDELAIRE. — Les Fleurs du Mal - Le Spleen de Paris.
BELLY (du). — Les Regrets.
CERVANTES. — Don Quichotte (2 vol.)
CHATEAUBRIAND. — Les Martyrs (2 vol.)
CONSTANT (B.). — Adolphe.
DANTE. — La Divine Comédie (2 vol.)
DIDEROT. — Œuvres philosophiques (2 vol.) - Œuvres romanesques (2 vol.)
ERASME. — Eloge de la Folie.
FONTAINE (La). — Contes (2 vol.)
FROMENTIN. — Dominique.
GETHE. — Faust.

LAGLOS. — Les Liaisons Dangereuses (2 vol.)
LAMARTINE. — Graziella - Jocelyn.
LUCRECE. — De la Nature.
MACHIAVEL. — Le Prince.
MAHOMET. — Le Koran (2 vol.)
MOLIERE. — Œuvres Complètes (4 vol.)
MONTAIGNE. — Les Essais (6 vol.)
MONTESQUIEU. — L'Esprit des Lois (3 vol.) - Lettres Persanes (1 vol.)
NODIER. — Contes et nouvelles.
POE (Edgar). — Derniers contes (2 vol.)
RABELAIS. — Pantagruel - Gargantua.
ROUSSEAU (J.-J.). — Les Confessions (3 vol.) - Julie ou la nouvelle Héloïse (3 vol.) - Emile ou de l'Éducation (2 vol.)
SAINT-BEUVE. — La Volupté.
SHAKESPEARE. — Macbeth - Othello - Roméo et Juliette - Hamlet.
STENDHAL. — Le Rouge et le Noir (2 vol.) - La Chartreuse de Parme (2 vol.) - Lucien Leuwen (2 vol.) - Armance - De l'Amour.
TILLIER. — Mon Oncle Benjamin.
VIGNY (A. de). — Grandeur et Servitude militaires - Poésies complètes.
VILLON. — Poésies.
VOLTAIRE. — Candide.

ROUSSEAU (J.-J.). — Les Confessions (3 vol.) - Julie ou la nouvelle Héloïse (3 vol.) - Emile ou de l'Éducation (2 vol.)
SAINT-BEUVE. — La Volupté.
SHAKESPEARE. — Macbeth - Othello - Roméo et Juliette - Hamlet.
STENDHAL. — Le Rouge et le Noir (2 vol.) - La Chartreuse de Parme (2 vol.) - Lucien Leuwen (2 vol.) - Armance - De l'Amour.
TILLIER. — Mon Oncle Benjamin.
VIGNY (A. de). — Grandeur et Servitude militaires - Poésies complètes.
VILLON. — Poésies.
VOLTAIRE. — Candide.

LES GRANDS PRIX LITTÉRAIRES

10 volumes au choix : 9.900 fr. au comptant ou en 9 mensualités de 1.210 fr.
20 volumes au choix : 19.300 fr. au comptant ou en 11 mensualités de 1.965 fr.
30 volumes au choix : 28.400 fr. au comptant ou en 12 mensualités de 2.650 fr.

PRIX GONCOURT
AMBRIERE. — Les Grandes Vacances.
ARLAND. — L'ordre.
BARBUSSE. — Le Feu.
BEAUVOIR (de). — Les Mandarins.
BECK. — Léon Morin, Prêtre.
BEDEL. — Jérôme 60° Latitude Nord.
BENJAMIN. — Gaspard.
CONSTANTIN-WEYER. — Un Homme se Penche sur son Passé.
BERAUD. — Le Martyre de l'Obèse.
BERNARD. — Pareils à des Enfants.
BORY. — Mon village à l'heure allemande.
CHATEAUBRIANT (A. de). — M. des Lourdes.
OULIN. — Les Deux sauvages.
CURTIS. — Les Forêts de la Nuit.
DRUON. — Les Grandes Familles.
DUHAMEL. — Civilisation.
FABRE. — Rabeval.
FARRERE. — Les Civilisés.
FRAPIE. — La Maternelle.
GARY. — Les Racines du Ciel.
GASCAR. — Les Bêtes.
GENEVOIX. — Raboliot.

GRACQ. — Le Rivage des Syrtes.
MALHERBE. — La Flamme au poing.
HERIAT. — Les Enfants Gâtés.
IKOR. — Les Eaux Mées (2 vol.)
MALRAUX. — La Condition Humaine.
MAZELINE. — Les Loups (2 vol.)
MEERSCH (Van der). — L'Empreinte du Dieu.
MERLE. — Week-End à Zuydcoote.
NAU. — La Force ennemie.
PERCAUD. — De Goupil à Margot.
PERCHON. — Nène.
PEYRE. — Sang et Lumière.
PROUST. — A l'Ombre des Jeunes Filles en Fleurs (3 vol.)
SAVIGNON. — Les Filles de la Pluie.
THARAUD. — Dingley.
TROYAT. — L'Araignée.
VERCEL. — Capitaine Conan.

OLDENBURG. — La Pierre Angulaire (2 vol.)
ROBIDA. — Le Temps de la Longue Patience.
ROY. — Bonheur d'Occasion.
SAINTE-EXUPÉRY. — Vol de Nuit.
SILVESTRE. — Prodiges du Cœur.
YOURCENAR. — Mémoires d'Hadrien.
PRIX THEOPHRASTE-RENAUDOT
ARAGON. — Les Beaux Quartiers.
AYME. — La Table aux Crevés.
BERTIN. — Dernière Innocence.
BOSCO. — Mas Théotime.
FISSON. — Voyage aux Horizons.
GOVY. — Les Moissonneurs d'Épines.
PEYREFITTE. — Les Amitiés particulières.
REVERZY. — Le Passage.
SOUVRAN. — d'états Médecin avec les Chars.

LA CHRONIQUE DES PASQUIER
Le Chef-d'Œuvre de Georges DUHAMEL (de l'Académie Française)
(Editions Mercure de France)
1 volume - 1.380 pages (Format 18 x 22,5) - Illustré de 80 HORS-TEXTES en héliogravure - Impression sur beau papier Bible opaque. Tirage numéroté Reliure plein cuir rouge.
Prix : 7.750 fr. comptant ou 6 mens. de 1.450 fr. ou 9 mens. de 990 fr.

pages environ chacun - Impression sur papier chiffon. Couvertures illustrées en couleurs.
Collection brochée : 6.300 fr. comptant ou 6 mens. de 1.165 fr.
Collection reliée 1/2 chagrin Teinte havane. Fers spéciaux, 3 nerfs, à coins : 13.500 fr. comptant ou 12 mens. de 1.300 fr.

noir dessinées par Paul LEMAGNY Reliure plein cuir, premier plat décoré 6.200 fr. comptant ou 8 mens. de 870 fr.

LES MILLE ET UNE NUITS
Traduction littérale et complète par le Docteur J.-J. MARDRUS.
(Editions La Boétie)
6 volumes (Format 14 x 19,5) de 500

PERCAUD
Œuvres complètes
(Editions Mercure de France)
1 volume (Format 15 x 21) 1025 pages sur papier Bible - Numéroté. Illustrations gravées sur bois dont 16 HORS-TEXTES en couleurs et 40 en

VERLAINE (Paul)
POÉSIES COMPLÈTES (Présentation exclusive des E.C.C.) 3 volumes (Format in-12 18,5 x 11,5) 40 lithographies en couleurs de Suzanne BALIVET Commentaires du professeur de lycée D. LE DANTEC Impression sur velin Tirage numéroté et limité à 1000 exemplaires. Reliure 1/2 chagrin à coins. Tête et titre or.
13.000 fr. comptant ou 11 mens. de 1.310 fr.

CONDITIONS DE VENTE

Livraison franco de port et d'emballage dans toute la France métropolitaine (Outre-mer et Etranger, port en sus)

POUR CREDIT :

(Indiquer la position sociale et, éventuellement, le numéro de compte chèque postal, en précisant le centre détenteur ou l'adresse de la Banque (pour virements automatiques).)

ADRESSEZ SANS TARDER VOTRE COMMANDE

au Service du Journal de l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

NOTA. — Vous avez la faculté de remplacer, dans nos collections reliées façon cuir de Rouen, 2 ou 3 titres d'une série, par d'autres choisis dans d'autres séries, ceci sans supplément. Par précaution, indiquer toujours quelques titres supplémentaires.

BAZIN (Hervé)
7 volumes : 6.775 fr. comptant
ou 9 mens. de 850 fr.
Bureau des Mariages - L'Huile sur le Feu - Lève-toi et marche - La Mort du Petit Cheval - Vipère au poing - Qui j'ose aimer - La Tête contre les Murs.

BEAUVOIR (Simone de)
5 volumes : 6.250 fr. comptant
ou 9 mens. de 765 fr.
Le Deuxième Seve (2 vol.) - Les Mandarins - Le Sang des autres - Tous les Hommes sont mortels.

CAMUS (Albert)
(Prix Nobel 1957)
5 volumes : 5.125 fr. comptant
ou 7 mens. de 810 fr.

La Chute - L'Etranger - L'Exil et le Royaume - L'Homme révolté - La Peste.

CRONIN (A.-J.)
(Traduit de l'anglais)
18 volumes : 17.625 fr. comptant
ou 12 mens. de 1.645 fr.

Années d'illusion - Aux Canaries - Le Chapelier et son Château (2 vol.) - La Citadelle - Les Clés du Royaume - Confidences - La Dame aux Camélias - Le Destin de Robert Shannon - L'Épée de Justice - Le Jardinier Espagnol - Sœurs - Sous le Regard des Étoiles - Sur les Chemins de la Vie - Trois Amours (2 vol.) - La Tombe du Croisé - Les Vertes Années.

DRUON (P.)
7 volumes : 7.900 fr. comptant
ou 9 mens. de 965 fr.
Les Grandes Familles (3 vol.) : Tome I : Les Grandes Familles. Tome II : Rendez-vous aux Enfers. Tome III : La Chute des Corps - Les Rois maudits (4 vol.) : Tome I. Le Roi de Fer. Tome II : La Femme étrangère. Tome III : Les Poisons de la Couronne. Tome IV : La Loi des Males.

GORKI (Maxime)
(Traduit du russe)
8 volumes : 6.850 fr. comptant
ou 9 mens. de 840 fr.
En Gagnant mon Pain - Les Vagabonds - La Mère - Ma Vie d'Enfant - Thomas Gordeïv - Klim Sanguine (3 vol.) - La Maison Attamonov.

HEMINGWAY (Ernest)
(Prix Nobel)
(Traduit de l'anglais)
7 volumes : 6.975 fr. comptant
ou 9 mens. de 855 fr.
Adieu aux Armes - En avoir ou pas - Mort dans l'après-midi - Pour qui sonne le Glas - Le Soleil se lève aussi - Les Vertes Collines d'Afrique - Le Vieil Homme et la Mer.

HUGO (Victor)
17 volumes : 11.100 fr. comptant
ou 12 mens. de 1.040 fr.
Eugène-François - Le Dernier Jour d'un Condamné - Claude Gueux (1 vol.) - Chansons des Rues et des Bois - Les Châtiments - Les Contemplations - Les Feuilles d'Automne et Les Chants du Crépuscule (1 vol.) - Han d'Islande - L'Homme qui rit (2 vol.) - La Légende des Siècles (2 vol.) - Les Misérables (4 vol.) - Notre-Dame de Paris - Ruy Blas - Les Voix intérieures, Les Rayons et les Ombres (1 vol.)

KNITTEL (John)
(Traduit de l'anglais)
9 volumes : 10.100 fr. comptant
ou 12 mens. de 945 fr.
Amédée - Basalte Bleu - Le Commandant - Docteur Ibrahim - Jean-Michel - Terra Magna (2 vol.) - Thérèse Etienne - Via Mala.

MALRAUX (A.)
5 volumes : 5.300 fr. comptant
ou 6 mens. de 975 fr.
La Condition humaine - Les Conquérants - L'Espoir - Les Noyers de l'Altenburg - La Voie royale.

PAGNOL (Marcel)
(de l'Académie Française)
10 volumes : 8.700 fr. comptant
ou 11 mens. de 890 fr.
Angèle - César - Fanny - La Femme du Boulanger - La Fille du Puissatier - Jazz - Marius - Merlusse et Gégalon - Pirouette - Topaze.

PEYREFITTE (Roger)
(Prix Théophraste-Renaudot)
11 volumes : 10.675 fr. comptant
ou 12 mens. de 995 fr.
Les Ambassades - Les Amitiés particulières - Les Amours singuliers - Les Clés de St Pierre - La Fin des Ambassades - Les Jeunes Protes - Madoiselle de Murville - Mort d'une Mère - L'Oracle - Du Vésuve à l'Etna - Les Chevaliers de Malte.

SAINTE-EXUPÉRY (A. de)
(Prix Fémina)
8 volumes : 8.200 fr. comptant
ou 9 mens. de 1.005 fr.
La Citadelle - Courrier Sud - Lettres à sa Mère - Le Petit Prince - Pilate de Querre - Un sens à la Vie - Trois Hommes - Vol de Nuit.

ZOLA (Emile)
81 volumes : 28.200 fr. comptant
ou 12 mens. de 2.635 fr.
Série des Rougon-Macquart - Thérèse Raquin.

La loi du 27 juillet 1917 instituant les Pupilles de la Nation avait essentiellement en vue les orphelins dont : le père, la mère, ou le soutien de famille avait été tué à l'ennemi.

L'article premier de la loi du 26 octobre 1922 (§ 2) combla une première lacune en étendant les dispositions de la loi de 1917 à différentes catégories d'orphelins et d'enfants. C'est ainsi que l'article L. 462, premier alinéa, du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre « assimile aux orphelins les enfants nés avant la fin des hostilités (ou dans les trois cents jours qui suivront leur cessation) lorsque le père, la mère ou le soutien de famille se trouvent, en raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées par un fait de guerre, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de famille ».

Le 28 juin 1923, la Chambre des Députés adopta le texte suivant : « Sont assimilés aux orphelins, les enfants nés ou à naître, dont le père, la mère ou le soutien de famille se trouvent, en raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées par un fait de guerre, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de chef de famille. »

Mais il resta lettre morte. En conséquence, actuellement, parmi les enfants de pensionnés vivants, ne peuvent être adoptés comme Pupilles de la Nation que ceux nés moins de trois cents jours après la cessation des hostilités.

Pour la guerre 1939-1945, la date limite est donc le 27 mars 1947 et les enfants des mutilés de guerre, nés après cette date, sont exclus du bénéfice de l'adoption nationale.

Cette exclusion n'est pas admissible car il n'y a aucune raison de traiter différemment les enfants de pensionnés suivant qu'ils sont nés ou ont été conçus avant ou après la cessation des hostilités.

Elle crée une inégalité entre les enfants d'un même père. Elle aboutit à laisser en dehors du

champ d'application de la loi tous les enfants des pensionnés de guerre qui étaient célibataires lors des hostilités.

Mais elle devient encore plus choquante en cas de déchéance paternelle de l'invalidé ou de décès dans des circonstances étrangères aux motifs de réforme, ce qui entraîne la séparation des enfants pupilles de la Nation et non pupilles de la Nation et leur placement dans des institutions ou des familles différentes.

C'est une situation profondément regrettable qu'il comporte de faire disparaître.

Dans ce but, divers groupes parlementaires ont proposé de modifier les articles L. 462 et L. 463 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Il en résulterait l'annulation pure et simple de toute date limite de naissance de l'enfant du pensionné de guerre pour son adoption comme pupille de la Nation.

Mais il ne s'agit là, il ne faut pas l'oublier, que d'une proposition qui, bien que présentée en 1956, n'a pas encore été adoptée; et, pour l'instant, ne peuvent devenir pupilles de la Nation que :

1° Les orphelins mineurs :
a) dont le père ou le soutien de famille a été tué à l'ennemi (1);
b) dont le père, la mère ou le soutien de famille est mort de blessures ou de maladies contractées ou aggravées du fait de la guerre;

2° Les enfants nés avant la fin des hostilités ou dans les trois cents jours qui suivent leur cessation (2) lorsque le père, la mère ou le soutien de famille se trouvent, à raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou ag-

(1) Cette formule s'applique aux théâtres d'opérations extérieurs.

(2) La date légale de cessation des hostilités (guerre 1939-1945), sauf pour l'Indochine, est « le 1^{er} juin 1946 ». Peut-être adoptés les enfants nés avant le « 27 mars 1947 ».

gravées par un fait de la guerre, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de chef de famille;

3° Les enfants eux-mêmes victimes civiles de la guerre.

La procédure d'adoption

L'adoption par la Nation est prononcée par le jugement du tribunal civil dans le ressort duquel le requérant est domicilié.

La demande est introduite par le père, la mère ou le représentant légal de l'enfant par voie de simple requête, dispensée d'enregistrement et de timbre. Elle mentionne les noms et prénoms, le lieu et la date de naissance, le domicile de l'enfant et du requérant, ainsi que la qualité en vertu de laquelle ce dernier présente la requête. Elle énonce le fait de guerre dont a été victime le père, la mère ou le soutien de l'enfant, ainsi que les circonstances dans lesquelles ledit père, mère ou sou-

tien a péri ou a été atteint soit de blessures, soit de maladie ou d'aggravation de maladie.

La demande est accompagnée de tous certificats ou autres pièces justificatives que le requérant juge utile de produire.

Mention de l'adoption, si elle est prononcée, est faite en marge de l'acte de naissance de l'enfant et il ne peut être délivré d'expédition de cet acte sans que ladite mention y soit portée.

Protection des pupilles

La qualité de Pupille de la Nation ne place pas les enfants qui la reçoivent sous la responsabilité exclusive de l'Etat.

Les familles et les tuteurs conservent le plein exercice de leurs droits et, notamment, le libre choix des moyens d'éducation des enfants. Mais elles peuvent trouver en toutes circonstances un appui et une aide auprès de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre dont le pupille est ressortissant.

Cet organisme est qualifié notamment :

— pour composer ou compléter le conseil de famille, dont les frais de délibérations, lorsque celles-ci ont pour objet la protection de Pupilles de la Nation, sont supportés par l'Etat;

— pour assister le tuteur de son expérience et de son autorité, en plaçant auprès de lui un « Conseiller de tutelle »;

— Pour assurer aux pupilles, dont il est responsable, le bénéfice prioritaire de toutes les lois protectrices de l'enfance.

L'aide matérielle de l'Etat

Dans le cas d'insuffisance des ressources de leur famille et en complément des avantages accordés par les différentes institutions de droit commun auxquels ils peuvent prétendre par priorité, les

Pupilles de la Nation ont droit, jusqu'à l'accomplissement de leur majorité, à une aide spéciale de l'Etat.

Le taux et la forme des diverses subventions — renouvelables chaque année — s'adaptent à la situation particulière, à l'âge, à l'orientation de chaque postulant, aux circonstances qui motivent la demande :

1° Subventions d'entretien pour les pupilles âgés de moins de 14 ans (scolarité primaire légale).

Ces subventions ont pour but de compléter les ressources de la famille, lorsqu'elles sont insuffisantes, de façon à lui permettre d'élever normalement le pupille et de lui assurer, dans des conditions convenables, une fréquentation scolaire continue.

— Elles sont versées à la famille à la fin de chaque trimestre.
— Elles peuvent être payées directement à l'Etablissement qui reçoit l'enfant.

La famille d'un pupille qui, sans avoir besoin de l'appoint constant d'une subvention normale d'entretien, se trouve momentanément en difficulté, peut solliciter, pour l'enfant, une subvention exceptionnelle d'entretien, servie en un seul versement;

2° Subventions d'apprentissage pour les pupilles âgés de plus de 14 ans et effectuant, dans un centre spécialisé ou chez un patron, l'apprentissage d'un métier.

Les Pupilles de la Nation peuvent et doivent d'abord prétendre par priorité pour leur apprentissage, s'ils remplissent les conditions nécessaires, au bénéfice des Bourses nationales et départementales (Bourses des centres d'apprentissage, Bourses dites d'apprentissage, Bourses d'artisanat rural) servies par le Ministère de l'Education nationale ou les départements.

Lorsque les frais d'apprentissage, d'outillage, de pension, d'entretien, compte tenu s'il y a lieu des avantages précités, demeurent au-dessus des moyens de la famille, celle-ci peut demander à l'Office départemental une subvention d'apprentissage;

(Voir la suite page 6)

ATTENTION !...
ATTENTION !...
ATTENTION !...

La date de forclusion pour le dépôt des demandes :
de pécule;
de remboursement des marks;
de la carte de combattant volontaire de la Résistance;
de la carte de déporté et interné résistant
reste fixée au
31 décembre 1957

N'attendez pas qu'il soit trop tard pour réclamer ce qui vous est dû.

SOLIDARITÉ HUMAINE

Si je viens, aujourd'hui, vous demander l'hospitalité des colonnes du « Lien », c'est qu'il m'est venu une idée, à la suite d'une réunion à laquelle j'assistai récemment à la salle Pleyel avec quelque 1.500 camarades.

Je me suis dit qu'avec la diffusion du journal qui doit bien toucher cent mille camarades (1), on pourrait faire connaître une œu-

vre qui me tient assez à cœur. Je sais que cela sort peut-être du cadre « prisonnier »; mais faut-il ne voir que le passé ?

Et, pourtant, c'est encore le passé qui m'inspire cette idée, car il est dit : « Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime ». Or, au camp, celui qui a partagé ce qu'il avait appliqué cette parole, car c'était un peu de sa vie qu'il donnait. Aujourd'hui, ce que je vous demande, c'est encore un peu de votre vie, en l'espèce, quelques grammes de votre sang.

La chirurgie actuelle utilise énormément de sang et les toutes récentes opérations à cœur ouvert ont multiplié ses besoins. L'utilisation, sous forme de plasma, dans les chocs opératoires ou en cas de grands brûlés (Voyez récemment le mécanicien du Rennes-Saint-Malo) mais aussi de gamma globulines, dans le cas de certaines maladies infectieuses infantiles, est aussi très importante.

Aussi, si vous voyez, un jour, dans votre ville ou votre quartier, un appel en faveur des « Journées du Sang », n'hésitez pas à répondre. Il y a encore beaucoup de préjugés à vaincre (« Ça fait gros-

sir » ou « Quand on a commencé, il faut continuer »).

L'opération est sans danger et le sang se récupère très rapidement.

Merci d'avance à tous ceux qui entendront mon appel et merci aussi au « Lien » pour m'avoir aidé dans cette tâche.

Un donneur de sang.

(1) Notre camarade est un peu trop optimiste. (N.D.L.R.)

Chez les Prévoyants Mutualistes

28, rue de Châteaudun Paris (9^e)

RECTIFICATION

Les Prévoyants Mutualistes, réunis en Assemblée générale extraordinaire, début décembre, se sont vus dans l'obligation d'augmenter les cotisations pour l'année 1958, en raison de l'accroissement de plus en plus lourd des charges de prestations maladie, dont ils sont certains que les adhérents n'ignorent pas les causes.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé d'apporter les modifications suivantes au ta-

rif paru dans le précédent numéro du « Lien ».

ASSURÉS SOCIAUX - COTISATION
Catégorie A : 1.050 fr. par trimestre ou 4.200 fr. par an
Catégorie C : 675 fr. par trimestre ou 2.700 fr. par an
Catégorie F : 1.230 fr. par trimestre ou 4.920 fr. par an
NON ASSURÉS SOCIAUX - COTISATION
Catégorie G : 6.150 fr. par trimestre ou 24.600 fr. par an

Il est entendu que dans ces prix sont inclus les frais de gestion et la cotisation à la Caisse chirurgicale (chambre particulière), ainsi que l'abonnement pour chaque chef de famille au journal de la Fédération Mutualiste de la Seine.

L'aménagement des cotisations a fait supprimer la catégorie B qui n'a plus lieu d'exister.

En contre-partie des légères augmentations des cotisations, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter certaines prestations, à savoir :

Visite : 90 francs, au lieu de 80 francs, pour les catégories A et C;

Soins par auxiliaire : 20 francs, au lieu de 10 francs;

Electro-radiologie et soins et prothèse dentaire : 10 %, au lieu de 7 %, sur le montant remboursé par la S.S.;

Cure thermique : forfait, 1.500 francs, au lieu de 1.000 francs;

Décès : 30.000 francs, au lieu de 20.000 francs, pour la catégorie F; 50.000 francs, au lieu de 30.000 francs, pour la catégorie G.

Tous renseignements complémentaires peuvent être adressés par poste aux lecteurs du « Lien » se recommandant des Amicales de Camp.

Ecrire aux Prévoyants Mutualistes, 28, rue de Châteaudun, Paris (9^e). (Prière de joindre un timbre pour la réponse.)

Le Secrétaire de la Section 6 (Amicales de Camp) :
Socard.

Enrichissez votre bibliothèque

Rappelons que nous tenons à votre disposition à l'U.N.A.C. tous les livres touchant à la captivité et notamment

Mon curé chez les P.G., par Robert Javelet 550 fr.
Camarade Curé, par Robert Javelet 550 fr.

Un certain soir, par Michel André 530 fr.
Les prisonniers passionnés, par Jacques Desbordes 570 fr.

Histoire du Temps Perdu (édité par le Stalag V B) 350 fr.
Les hommes parqués, par Bernard Esdras-Gosse 350 fr.

La guerre des humbles, de Georges Moussel, ex-VI G 395 fr.
Le pain moisi, de G. Richard, ex-P.G. 250 fr.

Fierté d'hommes libres, par Gilbert Appert 300 fr.
Babel germanique, de Pierre Destenay 270 fr.

L'Appel d'Eve, de G. Bichard 150 fr.
Place-forte Königsberg, de Louis Clapier 390 fr.

Je n'étais pas prisonnier, d'Adrien Metzger 435 fr.
J'ai mal commencé ma vie, de Pierre Andrieux 285 fr.

Brimborion, de J.-J. Agaspit 235 fr.
Dites-le leur, de J.-J. Agaspit 235 fr.

La maison des otages, de André Frossard 235 fr.
La révolte du caporal Asch; Les étranges aventures de guerre de l'adjudant Asch;

Le lieutenant Asch dans la débâcle, par Hans Hellmut Kirst. Chaque volume 600 fr. Etc., etc., etc...

(Pour envoi recommandé, 45 fr. de supplément).

Tous ces prix s'entendent franco contre chèque bancaire ou chèque postal adressé à notre C.C.P. : Paris 3152-11, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), où vous pouvez adresser vos commandes comme

pour tous autres livres de votre choix.

Car cette liste n'est pas limitative et nous sommes à votre disposition pour vous procurer tous les livres, dans tous les genres, que vous pouvez souhaiter, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

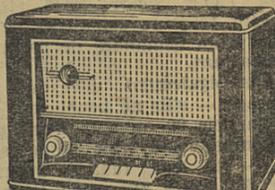
Signalons d'ailleurs que vous trouverez, dans la page précédente, un très intéressant catalogue des remarquables sélections que présentent les Editions classiques et contemporaines, sous belle reliure, et que nous pouvons obtenir pour vous à des conditions particulièrement avantageuses.

DEPUIS 1945 RADIO-CARILLON EST SPÉCIALISÉ A FOURNIR AUX CAMARADES A.P.G. POUR LE MEILLEUR PRIX, LE MAXIMUM DE QUALITÉ

conditions de garantie uniques en France !



LA FORMULE MODERNE DU POSTE MOYEN
CARILLON 644 6 LAMPES
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ
EFFICACITÉ 60 à 70 %
MODÈLE LUXE 18.750



CARILLON 666 6 LAMPES
UN POSTE TRÈS MODERNE AVEC GRAND CADRE
A AIR ORIENTABLE
EFFICACITÉ A PLUS DE 95 %
MODÈLE GRAND LUXE 26.500



RADIO-PHONO 966 6 LAMPES
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ - TROIS
VITESSES - 2 SAPHIRS - DISQUES ORDINAIRES
ET MICROSILLONS 38.250

PRIX NET, TOUTES TAXES, REMISES, TRANSPORT COMPRIS

GRAND CHOIX :
RADIO & RADIO-PHONOS
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES

ELECTROPHONE - POSTE PILES-SECTEUR
ELECTROPHONE A TRANSISTORS
FONCTIONNE SUR PILES

CATALOGUE gratuit

EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE
FACILITÉS DE PAIEMENT
SANS FORMALITÉS

RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD • PARIS 18^e • TÉL. : MON. 47-99 Métro : BARBES-ROCHECHOUART
TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1^{er} ÉTAGE-DROITE

15% DE REMISE A.P.G. SUR TOUS LES PRIX DU CATALOGUE



Comme, avec quelque mélancolie, je feuilletais, l'autre jour, en cette fin de sa onzième année d'existence, la collection de notre journal, je tombai en arrêt sur un article intitulé : « Nous ne sommes pas les plus à plaindre » et signé René Riché.

Avec cette généreuse sensibilité qui est le trait dominant de son esprit, l'auteur y décrivait la vie des blessés militaires alors soignés à l'hôpital Foch, de Suresnes, et constatait :

« Ces combattants meurtris souffrent plus d'inquiétude que de douleur. Les aînés (il y a des prisonniers blessés en Allemagne) avaient un métier; les cadets se destinaient à une carrière pour laquelle ils étudiaient ou recevaient une formation. Leur amoindrissement physique les rend inaptes à la reprise de leur travail ou à la réalisation de leurs projets d'avenir.

« Sans doute une législation des emplois réservés et des instituts de rééducation professionnelle leur promettent-ils de redevenir des hommes en mesure de conduire eux-mêmes leur vie. Mais, tant qu'ils languissent à l'hôpital, retenus pour une série encore longue d'opérations et de soins, le désespoir de se sentir déclassés se pénètre de plus en plus.

« C'est pourquoi nous avons entrepris d'organiser, pour eux, des études adaptées à leur état, à leurs facultés et à leur degré d'instruction; des études qui préludent tout de suite à leur réintégration lointaine.

« Il ne faut pas qu'aucun de ces jeunes gens mis hors de course par leurs graves blessures s'abîme en soi-même. A descendre en soi, chacun s'approfondit. Mais il est un palier au-dessous duquel se perd la force de remonter.

« Supporterons-nous que ces jeunes invalides de 1939-1947 ne puissent plus devenir que des somnolents ronds de cuir d'anticham-

bre, sinon des musiciens de couloirs de métro ?

« Nous expérimentons à Suresnes des méthodes d'enseignement, d'orientation, de préparation théorique au réemploi. Nous étendrons ensuite notre organisation aux autres hôpitaux militaires de la région parisienne puis à ceux des autres régions. »

Cet exaltant programme, René Riché l'a mis en application et l'a développé, ainsi que vous avez pu vous rendre compte, amis lecteurs, par les précisions que nous publions, chaque année, sur les résultats obtenus par le Centre Universitaire des victimes de guerre et invalides militaires, que dirige, avec une persévérante sollicitude, notre camarade.

C'est par milliers que se comptent maintenant « ses enfants », comme il les appelle, qui ont bénéficié des méthodes expérimentées à Suresnes, au Val-de-Grâce, dans les hôpitaux militaires Bégin, Villemain et, surtout, Percy, à Clamart.

Les cours y sont gratuits. Chaque élève régulièrement inscrit et assidu aux cours, dispose (sans frais et aussi longtemps qu'ils lui sont utiles) des meilleurs livres d'édition récente et de l'outillage moderne, qui sont aujourd'hui nécessaires pour la formation de techniciens de qualité.

La gratuité de ces fournitures est due à l'aide morale et financière de l'Office national et de l'Office départemental des Anciens Combattants de la Seine.

Subordonné à l'autorité d'inspecteurs généraux de l'Instruction publique, — M. Reverdy, inspecteur général de l'Enseignement technique, est vice-président du Centre Universitaire, — l'enseignement est donné par des professeurs de l'Enseignement technique et des maîtres de l'Enseignement du premier degré, sous le contrôle des inspecteurs spécialisés du Ministère de l'Education nationale.

Les études sont sanctionnées, sur place, par des sessions d'examens officiels qui permettent d'acquérir, pendant l'hospitalisation, un diplôme d'Etat, tel que le certificat d'aptitude professionnelle.

A la sortie de l'hôpital, dans les

REFAIRE DES HOMMES...

mêmes conditions de gratuité, tout élève peut mettre à profit le temps de sa convalescence pour se qualifier davantage : la sollicitude des dirigeants et des enseignants du Centre Universitaire des victimes de guerre est illimitée. Les persévérants, bénéficient, en outre, des indemnités d'entretien de l'Office National des Anciens Combattants.

D'autre part, les plus éminents représentants du monde industriel et commercial viennent, en personne, parler aux élèves, — qui peuvent les questionner et ne s'en font pas faute, — de leurs recherches et de leurs réalisations. Leurs entretiens sont illustrés de projections cinématographiques originales.

Les fruits de cette méthode, on les connaît.

Pour ne prendre que la seule année scolaire 1956-1957 (non compris les résultats de la session d'automne), à l'hôpital Percy, voici quelques chiffres :

204 bénéficiaires de l'enseignement du Centre;

93 reçus aux examens d'Etat, dont :

29 certificats d'études primaires, 2 certificats de capacité en Droit, 1 certificat de licence en Droit, 1 certificat de thermodynamique (Conservatoire des A. et M.), 1 diplôme d'ingénieur des techniques agricoles.

11 certificats d'aptitude professionnelle d'aide-comptable (3 Mentions « Bien »),

9 certificats d'aptitude professionnelle d'employé de bureau (3 Mentions « Bien »),

1 brevet professionnel de comptable (admis 15 sur 105),

3 premiers examens préliminaires d'expert-comptable,

1 examen final d'expert-comptable,

14 certificats d'aptitude professionnelle de dessinateur industriel (2 Mentions « Bien »),

13 brevets professionnels de dessinateur, 1^{re} Partie (8 Mentions « Bien »),

3 brevets professionnels de dessinateur, 2^e Partie,

3 admissions au concours d'organisation rationnelle du travail,

1 admission au concours de rédacteur de la Banque de France,

1 admission au concours de receveur des Contributions.

A quoi s'ajoutent :

44 nominations au concours de relieur (Jury présidé par une inspectrice de l'Enseignement technique et par le président du Jury du C.A.P.),

8 nominations aux compositions de radio-électricité;

et, au concours d'Enseignement technique et commercial, organisé par l'Association Léopold Bellan et corrigé par ses examinateurs :

2 premiers prix avec médaille : comptabilité et dactylographie,

18 seconds prix et diplômes : comptabilité (degré moyen et supérieur),

8 seconds prix et diplômes : dactylographie (degré moyen et supérieur),

2 diplômes de sténographie,

24 prix et diplômes : français (degré moyen et supérieur),

8 prix et diplômes : anglais (degré supérieur général et supérieur commercial),

12 prix et diplômes : arithmétique commerciale (moyen et supérieur),

11 prix et diplômes : dessin industriel (moyen et supérieur).



Soit un total général de 231 distinctions.

D'autre part, 61 élèves ont été placés, dont 35 avaient suivi les cours de commerce et de technique comptable; 21, les cours de dessin industriel.

Il est à remarquer, à ce sujet, que tant qu'ils ne sont pas cliniquement guéris, les élèves du Centre Universitaire des victimes de guerre poursuivent leurs études et préparent des examens de degré supérieur. Aussi la qualité du placement est-elle élevée. A citer, pour l'année envisagée, 3 professeurs de dessin industriel recrutés par l'Enseignement technique, et 1 instituteur; 1 expert-comptable, 1 comptable agréé, 3 chefs comptables et 1 caissier de grandes entreprises, 6 dessinateurs d'études ou projeteurs, 1 receveur des Contributions, 1 rédacteur de la Banque de France, 1 ingénieur des techniques agricoles, engagé par les Fermiers Réunis.

De tels résultats ont amené le Ministère de la Défense nationale à faire construire pour le Centre, sur le terrain de l'hôpital Percy, un bâtiment destiné à servir d'école et qu'il nous a été donné récemment de visiter sous la conduite de René Riché et de son adjoint, M. Crispoux, lui-même ancien élève du Centre.

Eclairées par de vastes baies, équipées d'un matériel parfaitement adapté aux besoins des élèves, — dont une grande partie sont immobilisés sur leurs lits que l'on roule jusqu'à l'« Ecole », — les salles de cours, où des tableaux verts remplacent les tableaux noirs d'antan, présentent un confort parfait dans un milieu gai. Tout cela encouragerait au travail, si besoin était à ces adultes qui, avec courage, s'efforcent, ainsi que le dit René Riché, « d'accéder à une existence plus libre et mieux protégée ».

M.-L.-C. M.

Carte et retraite du combattant

Nous avons rappelé depuis plusieurs mois, et nous le répétons dans les colonnes de ce numéro, qu'à la date du 31 décembre 1957 expirent les délais assignés à de nombreux dépôts de dossiers intéressant les A.C. et V.G., en particulier les demandes de retraite du Combattant pour certains d'entre eux.

Voici le communiqué publié à ce sujet par les Offices départementaux :

L'article 99 de la loi du 4 août 1956 permet aux anciens combattants âgés de 50 ans et plus, au 7 janvier 1954, de bénéficier de la retraite du Combattant avant l'âge de 65 ans, sous la seule réserve de solliciter, avant le 1^{er} janvier 1958 :

— soit la retraite du Combattant, s'ils possèdent déjà la carte du Combattant,

— soit la carte du Combattant. Les intéressés doivent adresser leur demande :

pour la retraite : à l'Office départemental des Anciens Combattants qui a délivré leur carte du Combattant;

pour la carte du Combattant : à l'Office de leur département de résidence.

Pour le département de la Seine, les demandes sont à adresser, en franchise postale, à M. le Préfet, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Seine, 105, rue Réaumur, à Paris (2^e), où peuvent être retirés les imprimés réglementaires qu'on trouve également, à l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), dans les mairies des arrondissements et des communes de banlieue.

Pour les autres départements, les demandes sont à expédier dans les mêmes conditions au préfet intéressé.

Stipulons que ces dispositions ne s'appliquent qu'aux A.C. visés par l'article 99 précité et n'entraînent nullement une forclusion opposable au dépôt des dossiers de demandes de carte.

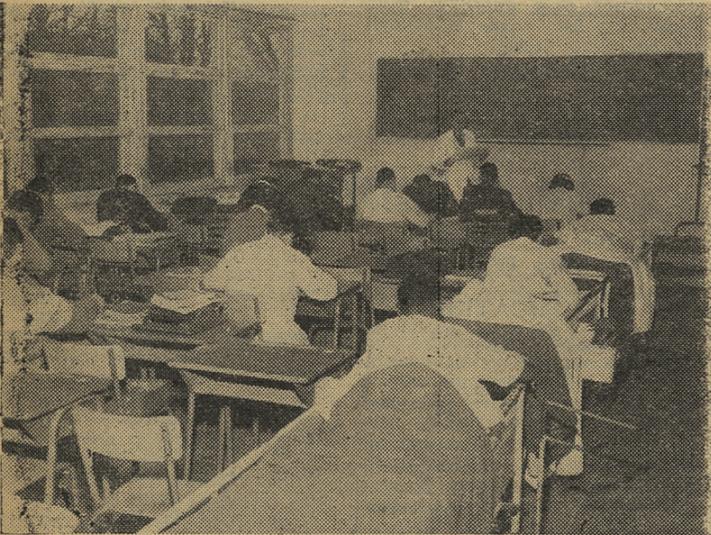
Nos camarades, quels que soient leur âge et la date des opérations auxquelles ils ont participé (guerre 14-18, T.O.E., guerre 39-45, etc...), peuvent toujours constituer et déposer leurs demandes de carte du Combattant.

Mais, également, quel que soit leur âge — s'ils ne bénéficient pas de l'article 99 ou s'ils n'ont pas, en temps voulu, fait le nécessaire, — il leur faudra attendre leur 65^e année avant de jouir de la retraite (à l'exception toutefois des invalides et des A.C. résidant dans la plupart des pays d'outre-mer, pour qui l'âge de jouissance de la retraite est avancé à 60 ans).

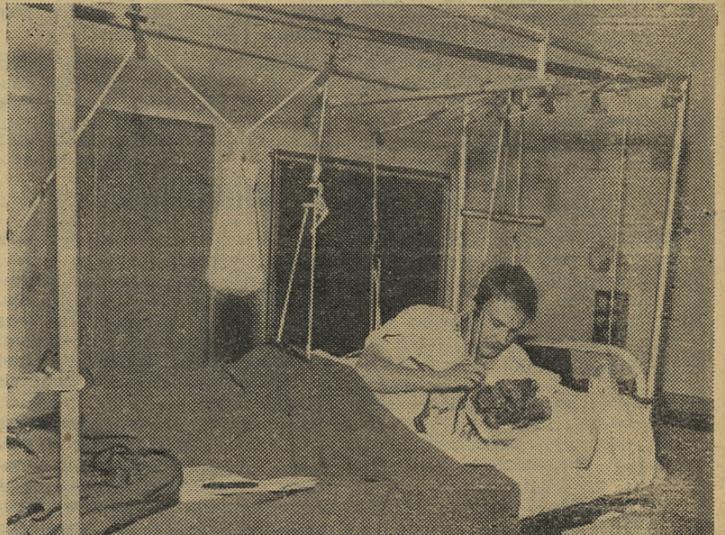
Pour travailler, il faut se connaître.

Pour se connaître, il faut se voir.

Pour se voir, il faut venir aux réunions.



Le cours de comptabilité est un de ceux qui sont les plus suivis



Bien qu'immobilisé sur son lit, ce blessé s'entraîne au montage radio

ARMAND BARRIERE
 Co-Propriétaire de la Maison A. et R. BARRIERE Frères
 45, cours du Médoc, à BORDEAUX
 (EX-P.G. de l'Oflag XVII A)

présente à tous les P.G. et à leurs familles, à l'occasion des fêtes de fin d'année, sa

CAISSE DE L'AMITIÉ

comportant une sélection de vins de classe aux conditions exceptionnelles ci-après :

Caisse n° 1 (18 bouteilles)	Caisse n° 2 (27 bouteilles)
4 BLANC-de-BLANCS Bordeaux extra-sec pour hors-d'œuvre, poissons, etc...	6 BLANC-de-BLANCS Bordeaux extra-sec pour hors-d'œuvre, poissons, etc...
5 CH. LADOUYS St-Estèphe 1952 pour viande blanche, poulet, veau...	8 CH. LADOUYS St-Estèphe 1952 pour viande blanche, poulet, veau...
5 CH. CAUZIN St-Emilion 1953 pour viande rouge, gibier, etc...	8 CH. CAUZIN St-Emilion 1953 pour viande rouge, gibier, etc...
3 DOMAINE DU CHAY Loupiac 1953	3 DOMAINE DU CHAY Loupiac 1953
1 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8° pour apéritif et dessert	2 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8° pour apéritif et dessert

Prix : 6.400 fr. la caisse de 18 bout.
 Prix : 9.700 fr. les 27 bout.

FRANCO DOMICILE PAIEMENT APRES RECEPTION

Amicalistes

HENRI GILBERT
 (ex-P.G. du Stalag IV B)
 162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous offre

LE CHAMPAGNE FRED LEROUX
 Vignobles à Chigny, Rilly et Ludes

Signature Brut 1949 700 fr. la bouteille
 Signature Brut, Sec 1952 600 fr. »
 Galon d'or Brut, Sec, Demi-Sec ... 510 fr. »

Emballage, taxe et régie compris
 Expédition départ, port dû ou port payé avancé
 Carton de : 10, 15, 20, 25 et 30 bouteilles

Passez vos commandes dès maintenant pour être sûr d'être livré pour les fêtes

Alsace - Camille Preiss-Henry
 Bourgogne - Bachez-Deslandes
 Beaujolais - Caveau Beaujolais
 Prix sur simple demande



TANT VA LA CRUCHE A L'EAU...



Ainsi qu'il était à prévoir et que nous l'écrivions récemment, ici-même, « lassés de voir toujours bafouer leurs droits », les A.C. semblent sur le point de « montrer leur force ».

Que nos camarades nous fassent l'amitié de croire que nous ne trouvons pas là matière à triompher, devant la réalisation de nos prévisions, et encore moins à nous en réjouir.

Mais le fait, si regrettable soit-il, n'est plus contestable : les attaques sournoises des services des Finances se précisant chaque jour, il nous faut nous attendre à une offensive brusquée dont la loi sur les pleins pouvoirs en matière financière pourrait bien avoir été le signal.

C'est pourquoi, dès le 14 novembre, l'U.F.A.C. faisait parvenir, aux membres de la Commission des Pensions et aux présidents des

groupes parlementaires, l'appel suivant :

Nous sommes chargés par le Bureau de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre de vous faire part des inquiétudes que les projets gouvernementaux actuels ont suscitées auprès des dirigeants de notre groupement.

Il s'agit, d'une part, du projet qui enlèverait aux députés toute initiative en ce qui concerne les propositions comportant une incidence financière et, d'autre part, du projet d'abandonner au gouvernement les pleins pouvoirs.

Ces deux projets constituent une aliénation de la souveraineté nationale, ce qui nous paraît contraire à la Constitution ainsi qu'aux droits du citoyen, et particulièrement dangereux pour les anciens combattants et les victimes de guerre.

Ceux-ci n'oublient pas que, dans le passé, la plupart des améliorations — d'ailleurs insuffisantes — qui ont été apportées par la loi à leur situation ont été dues à l'initiative parlementaire.

Il en a été ainsi de la loi du 27 février 1948 qui a accordé aux pensionnés de guerre la garantie

du rapport constant, mesure qui avait d'ailleurs son équivalence dans la loi qui permet de proportionner l'indemnité parlementaire au traitement du Conseiller d'Etat.

Or, actuellement, nos camarades supportent de nombreuses injustices contre lesquelles ils élèvent sans cesse de vives protestations dont la plupart demeurent lettre morte.

Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre ne peuvent guère compter que sur le Parlement pour leur faire rendre justice.

L'abandon total de l'initiative parlementaire en matière de dépenses menace donc directement nos droits. Il va de soi que l'octroi des pleins pouvoirs au gouvernement constitue une autre menace extrêmement dangereuse, compte tenu de ce que, de temps à autre, depuis bien des années, des projets dirigés contre les droits acquis des Anciens Combattants sortent des bureaux du Ministère des Finances et sont pris en considération par les gouvernements.

S'il a été possible d'y faire échec, c'est à une opposition parlementaire efficace que nous le devons.

En ces conditions, l'U.F.A.C. estime que la loi sur les pleins pouvoirs est une menace contre nos droits.

Les événements n'allaient pas tarder à démontrer qu'il ne s'agissait pas là de craintes prématurées.

Pas plus que n'étaient exagérées les appréhensions qu'exposait, devant l'Assemblée Nationale, M. Lucien Bégouin, président de la Commission des Pensions, en un discours que nous tenons à publier in extenso et dont la précision n'a pas besoin de commentaires :

« Si le projet de pouvoirs spéciaux est voté ce sera une fois de plus pour les A.C. et V. G. une amère déception.

« C'est pourquoi j'avais déposé un amendement qui tendait à exclure des dispositions législatives prévues « des propositions nouvelles de dépenses d'un montant de 10 milliards, permettant la revalorisation des pensions des A.C. et des différentes catégories de victimes de la guerre ».

« Le gouvernement ayant cru devoir poser la question de confiance avant le passage à la discussion de l'article unique, cet amendement n'a pas été retenu.

« Si vous répondez aujourd'hui à l'attente du gouvernement, vous vous interdirez, pour 1958, toute amélioration du sort des A.C. et V.G. qui, dans le passé, a toujours été due à l'initiative parlementaire.

« Nul d'entre vous n'a oublié, j'en suis sûr, le perpétuel marchandage dont le secours fraternel aux victimes de la guerre demeura l'objet, la lutte qui nous a opposés aux successifs ministres des Finances pour obtenir la matérialisation réelle d'un droit à réparation, jadis solennellement reconnu.

« L'Assemblée Nationale, maintes fois quasi unanime pour déplorer tant d'incompréhension, cédant, malheureusement, à la pression des gouvernements et, de ce fait, aucune « mesure nouvelle » ne put être introduite dans les deux derniers budgets.

« Vous n'ignorez pas l'amertume profonde de notre attitude provoquée chez des millions de Français qui ont été les meilleurs serviteurs du pays, mécontentement d'ailleurs ravivé par la récente invite à l'abandon volontaire de leur retraite.

« Notre rôle, à nous qui croyons jouir auprès d'eux d'une certaine autorité, a été, depuis, de calmer leur colère.

« Nous croyons y être parvenus après leur avoir laissé entendre que l'ensemble de leurs doléances serait mieux entendu demain, que

le Parlement y ferait sûrement droit, cette fois, à l'occasion du budget de 1958.

« C'est pourquoi j'avais voulu vous demander de prévoir, dès maintenant, dans le projet qui nous est soumis, les mesures nouvelles tant attendues car, à défaut de cette précision, le gouvernement serait fondé à les rejeter lorsque le budget des A.C. viendrait en discussion devant notre Assemblée, le montant des dépenses du Budget général, arrêté à 1.200 milliards, ne pouvant être dépassé, même si ce dépassement était compensé par des ressources nouvelles.

« J'ai eu le souci, M. le Président du Conseil, de venir faire part, avant le vote qui va intervenir, de l'état d'esprit de mes collègues de la Commission des Pensions.

(Voir la suite page 6)

ROBERT EGRAZ

(ex-VI C)

Hôtelier à Saint-Germain-de-Joux (Ain)

Altitude : 500 m. (près de Genève)

vous invite à séjourner dans son hôtel de campagne

Simple confort, très jolies chambres, cuisine au beurre

Grands jardins et terrasses

2 rivières à truites, 3 lacs et sapins à proximité

Pension complète (taxes et service compris, boisson en plus) : 1.100 à 1.600 francs par jour et par personne (suivant saison)

Cordial accueil

L'in vraisemblable scandale...

Le sort semble bien en être jeté !

A la fin de ce mois de décembre 1957, tous les camarades qui ne se seront pas présentés à leur percepteur pour se faire rembourser les marks qu'ils avaient déposés dans les centres de rapatriement, ou dans des services habilités à cette fin, seront forcés pour réclamer leur dû.

Pourront également tracer une belle croix sur leur créance, ceux qui n'ont pas réussi à retrouver un reçu... qui bien souvent ne leur a pas été donné, certifiant leur versement.

Quant aux moins désavantagés, ils auront touché, au maximum 400 marks à 15 fr. (1957) pour 20 fr. (1945).

Finalement, le seul qui aura fait une bonne opération dans ce pseudo-remboursement des marks... c'est le Trésor français, qui a reçu, en vertu des accords de Londres de mars 1952, 2.069 millions de francs et qui n'en aura vraisemblablement pas déboursé beaucoup plus d'un tiers.

Certes, nos chers financiers du Palais du Louvre trouveront bien un moyen pour fausser les statistiques et pour nous démontrer qu'ils en sont de leur poche... plus exactement de celle du contribuable.

Mais nous serons en droit d'être sceptiques.

Car, pour une fois, — qui n'est pas coutume, malheureusement, — ces messieurs ont laissé échapper un renseignement très utile pour de futurs calculs.

Répondant à une question écrite posée par un parlementaire, le ministre des A.C. et V.G. a donné cette intéressante précision :

« A la date du 31 mars 1957, les sommes versées aux rapatriés par prélèvement sur le paiement effectué par l'Allemagne était de 204.700.000 francs, en chiffres ronds. »

Ce qui revient à dire que 38.166.666 marks avaient, jusqu'à cette date, été remboursés sur la base de 6 francs l'un, puisque tel était le taux fixé par l'arrêté du 26 janvier 1954.

En admettant — ce qui n'est pas certain — que tous ceux qui s'étaient déplacés, une première fois, pour toucher ces 6 francs par mark, aient



Fred Chantin

GRAND SPECIALISTE DU PARDESSUS ET DE L'AUTO-COAT COSTUMES

PRETS A PORTER ET SUR MESURES

66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Téléphone : TRInité 55-12 et PIGalle 28-05

10 % de réduction aux membres de l'U.N.A.C.

...du remboursement des marks

fait une deuxième visite au percepteur pour toucher le complément de 9 francs prévu par l'arrêté du 6 mars 1957, qui portait le taux à 15 francs, ce sont, au total, 511.750.000 francs qui leur ont été versés.

En supposant même qu'en plus de ces premiers remboursés, il s'en soit trouvé 50 % de plus qui soient sortis de leur indifférence et qui aient pu prouver leur dépôt, on n'atteint pourtant que la somme de 767.625.000 francs comme total des sorties des perceptions... et, en chiffres ronds, 1.300 millions de bénéfice pour l'intermédiaire à nous imposé qu'a été le Trésor français.

Alors, que va faire ce liquidateur ?

En bonne logique, il devrait com-

mencer par arrondir le taux de 15-20 francs.

Il lui restera encore près d'un milliard, avec quoi il pourrait songer à régler les sommes bloquées, au moment de l'effondrement du IV^e Reich, dans les caisses des comptables des camps, et appartenant principalement aux officiers et sous-officiers à solde mensuelle.

Enfin, il aurait l'occasion de purifier un peu sa conscience assez soignée en remboursant, aux Amicales de Camp, les 100 millions qui leur restent encore dus sur les fonds de manutention pour lesquels elles n'ont touché qu'une « première » (le mot a été dit au Palais-Bourbon) tranche, également de 100 millions, sur un total de 200 millions.

Et il conserverait encore de quoi payer ses frais de répartition.

Mais, tout cela, c'est ce que feraient un mandataire soucieux de son renom et du probe accomplissement de sa mission.

C'est pourquoi, il ne faut pas compter sur nos techniciens du tombeau des Danaïdes pour procéder avec une honnêteté aussi « puérile » (ainsi qu'ils la qualifieraient, dans leur fort intérieur), eux dont la seule méthode en matière de calcul peut se résumer ainsi :

« Je ne pose rien... et je retire tout... »

M.-L.-C. M.

AU CAFÉ EN FAMILLE

Buvez



qui boit Vabé va bien

DUZE

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.C.

CHAMPAGNE

LE BRUN-DOMI

(Ancien P.G.)

Monthelon (Marne)

Demandes prix et conditions

Lisez tous les mois

"Tout SAVOIR"

Toute la vie du monde par le Texte et par l'Image

116 pages de textes,

200 photos

En vente chez tous les marchands de journaux

Jean RHEM

Photographe

Industrie Reportage

34, rue de la Verrerie

Paris (4^e)

Tél. : Tur. 89-92

A votre service

CASTILLE

Robe lainage très jeune

Existe en tous coloris

au prix exceptionnel de

13.900 francs

Un parmi les nombreux modèles créés, spécialement pour les fêtes de fin d'année,

par

Denise

(Direction : Marcel Banet, ex-9168-I B)

39, rue de la Chaussée-d'Antin

Paris (9^e)

(à cent mètres de l'U.N.A.C.)

Téléphone : TRInité 16-06

Catalogue gratuit sur demande

5 % de réduction aux membres des Amicales



TANT VA LA CRUCHE A L'EAU...



(Suite de la page 5)

« J'avais espéré de vous le geste qu'attendent nos camarades, vos camarades, ceux qui ont fait la guerre et ceux qui en ont été les victimes. Je n'ai pas réussi dans ma tentative... »

« Chacun de nous va donc prendre ses responsabilités. Elles ne sont pas légères. »

« Vous savez mon désarroi; je vous ai confié le cas de conscience qui se pose à moi, partagé que je suis entre le désir profondément sincère de soutenir votre courageuse entreprise et mon respect des engagements pris. »

« C'est le cas, j'en suis sûr, d'un certain nombre de mes collègues qui, avec moi, vous adressent un ultime appel. »

« Depuis des années, nos camarades mutilés, infirmes, petits pensionnés, ne perçoivent pas ce que la loi de 1919 leur avait attribué; elle est falsifiée dans son esprit et dans sa lettre. »

« Victimes des grands bouleversements économiques, on les accuse d'être d'insatiables quémandeurs, alors que le montant de leurs pensions est dérisoire et bien loin d'équivaloir en pouvoir d'achat à ce qu'il était lorsque furent votées les lois les instituant. »

« La revalorisation de leurs pensions est escamotée chaque année. S'il devait en être de même en 1958, comprenez, M. le président du Conseil, que ce serait là un geste d'ingratitude qui ne ferait que les irriter à juste raison, eux qui ne peuvent pas faire grève. »

« N'oubliez pas que pour eux aussi le pouvoir d'achat est considérablement dégradé. »

« On a beau nous dire que les prix ont été bloqués, ils n'en poursuivent pas moins, jour après jour, une ascension qui va déclencher un immense mouvement social, une tempête de revendications. Il faudra bien assurer aux citoyens en activité un pouvoir d'achat raisonnable. C'est inéluctable. »

« Mais, pour les pensionnés de guerre, que ferons-nous ? Que ferez-vous ? J'entends bien que les mesures nouvelles prises en faveur des fonctionnaires entraîneront pour tous les pensionnés une augmentation de leurs pensions, le rapport constant étant appliqué loyalement. Il n'en résultera pas moins, chaque année, un décalage important entre le montant des pensions tel que l'a voulu la loi et ce qui est réellement versé. Il y a là une injustice, une iniquité qu'il faut faire cesser. »

« Vous nous opposez l'état des finances. A qui ferez-vous croire, M. le président du Conseil, qu'il n'est pas possible de trouver, dans le budget de la Défense nationale, par exemple, les quelques milliards d'économies qui aideraient à satisfaire nos camarades. A plus forte raison dans un budget de 5.300 milliards. »

« Je vous adjure, M. le président, de retenir cette suggestion. Si vous la rejetez, il s'ensuivrait — ce serait à craindre — des consé-

quences regrettables car les victimes de la guerre auraient le sentiment qu'on les sacrifie à l'impératif de l'austérité budgétaire. »

« Si vous la rejetez, après mon amendement qui reflétait le vœu de la Commission des Pensions, vous me conduiriez à marquer mon hostilité à votre projet et à souhaiter que l'Assemblée Nationale ne déçoive pas cette catégorie particulière de citoyens qui ont déjà payé une inestimable contribution à notre pays. »

« M. le président du Conseil, tout comme vous nous sommes préoccupés de la gravité de la situation. Nous ne méconnaissons pas les difficultés d'une tâche qu'avec courage vous avez accepté d'assumer. Nous ne cherchons pas à la compliquer. Nous croyons au contraire qu'elle sera facilitée, si vous vous appuyez sur les A.C., si vous ne faites pas d'eux des aigris, des révoltés. Ils sont cinq millions qui sont prêts, vous le savez, à faire leur devoir de citoyen et qui attendent de vous la réciprocité. »

C'était là incontestablement, le langage du bon sens et de l'équité.

Mais chacun sait que nos grands techniciens des pensions y sont hermétiques.

Et, sur la foi de ces dangereux conseillers, M. Félix Gaillard est resté inébranlable, se refusant à accepter aucun aménagement de ses projets.

A la suite de cette inadmissible prise de position, d'instantes démarches, notamment du groupe socialiste, ont pourtant amené le président du Conseil à faire publier un communiqué affirmant que les droits des anciens combattants acquis lors du vote du budget de 1957 sont et restent acquis.

Le plan quadriennal est et restera appliqué intégralement. En particulier, les augmentations prévues pour le 1^{er} janvier 1958, en application du rapport constant, seront automatiquement octroyées.

Le président du Conseil a d'ailleurs ajouté qu'il n'était pas exclu qu'une augmentation des traitements intervienne avant le 1^{er} janvier et que, dans ce cas, automatiquement, le rapport constant serait appliqué aux pensions et retraites des anciens combattants et victimes de guerre.

D'autre part, le président du Conseil, d'après le communiqué, a promis de revoir la question du paiement du pécule aux prisonniers de guerre, qui avait été reporté jusqu'en 1959.

(Ouvrons ici une parenthèse pour nous étonner de voir dissocier, une fois de plus, de ceux des anciens combattants, que M. Gaillard s'affirme décidé à respecter, les droits des anciens P.G. : car le pécule, nous l'avons amplement démontré, est une créance que nous avions sur le Trésor allemand et pour le recouvrement de laquelle le gouvernement français s'est constitué notre mandataire, — un mandataire singulièrement peu scrupuleux, l'affaire des marks l'avait déjà prouvé, et celle du pécule vient le confirmer.)

Quoi qu'il en soit, le communiqué Gaillard se termine par un refus qui fait mal augurer des bonnes intentions qu'il exprimait d'entrée :

« M. Gaillard », dit ce document, « n'a pu, en raison de la situation financière de la France,

répondre favorablement à une demande de M. Darou concernant une éventuelle amélioration de la pension des veuves de guerre et des ascendants, en 1958. »

Autrement dit, « leurs droits, sont et restent acquis », y compris celui de crever de faim, parce qu'ainsi en ont décidé les sommités financières dont les jongleries avec taxes et impôts rendent la vie chaque jour plus chère, ce dont ils se moquent éperdument car leurs grasses prébendes sont automatiquement relevées par le jeu de l'échelle mobile.

On comprend dès lors le cri d'alarme qu'a lancé M. Lucien Béguin, dans une interview publiée après le vote des pleins pouvoirs financiers :

« Les ressources de la Loterie Nationale, formellement créée au profit des anciens combattants, ont été détournées de leur affectation primitive. »

« Chaque année, les droits des victimes de la guerre, reconnus par le Parlement, ont été l'objet d'un perpétuel marchandage. »

« Les deux derniers budgets — 1956 et 1957 — n'ont comporté aucune mesure nouvelle, c'est-à-dire qu'aucune revendication n'a été satisfaite depuis le début de cette législature. La loi du rapport constant qui sera appliquée est régulièrement et méthodiquement truquée parce que négligeant nettement les exactes variations de certains compléments de traitement des fonctionnaires. »

« La retraite du combattant a été sérieusement menacée. Sa suppression n'est pas écartée. »

« J'ai demandé, le 10 octobre 1956, la constitution d'une Commission paritaire à l'effet de dresser l'inventaire des revendications des anciens combattants et victimes de la guerre. Cette « Commission des Vœux » n'a été réunie pour la première fois que le 28 mars 1957. »

« Pour le moment, il n'est pas question du « plan triennal » que je souhaitais voir déposer le 1^{er} juillet au plus tard. La Commission des Pensions avait pourtant informé le ministre des Anciens Combattants, le 19 juillet dernier, que « le prochain budget des A.C. ne pourrait être utilement examiné par elle que s'il est accompagné d'un projet de plan triennal ». »

« Le gouvernement vient de répliquer en faisant décider par le Parlement qu'aucune dépense supplémentaire ne sera accordée, même si elle est compensée par des ressources nouvelles ou des économies. Pour « maintenir l'équilibre budgétaire et défendre la monnaie », il s'opposera à la revalorisation des pensions de guerre et de la retraite du combattant. Je l'ai adjuré, en vain, de faire exception pour ceux qui ont fait la guerre et ceux qui en ont été les victimes. Les pleins pouvoirs compromettent donc l'amélioration du sort des anciens combattants et victimes de la guerre. »

« Voilà pour le passé. « Dans l'avenir, ne nous le dissimulons pas, les principes mêmes de la Charte des Pensions risquent d'être remis en cause comme le but à atteindre, par nos adversaires, ce sera la « mise à mort »

du Ministère des Anciens Combattants. L'octroi des pouvoirs spéciaux au gouvernement constitue, pour les Finances, un précieux encouragement ! »

« Qui en douterait, d'ailleurs, à voir la menace persistante qui plane sur nos Offices, objets, à l'heure actuelle, de singuliers contrôles sur les buts véritables desquels nous projeterons bientôt une claire lumière ? Le jour où nos Offices « tomberaient », le glas sonnerait pour notre ministère. »

« Tels sont les faits. »

« Nul, de bonne foi, ne peut les contester. Nulle déclaration, officielle ou non, n'est de nature à nous rassurer. Nous ne croyons plus à ces propos tenus à nous-mêmes ou à telle délégation de tel ou tel parti. Pour se ménager des voix dans un scrutin difficile, on peut se risquer à affirmer le plus sérieusement du monde, que « les droits des A.C. et V.G. sont et resteront acquis ». Malheureusement, les actes des Pouvoirs publics sont une longue suite de démentis. »

« Ce qui compte, ce qui doit compter pour nos camarades, c'est ce passé décevant et cet avenir plein de menaces. »

« Voilà pourquoi il faut nous battre au Parlement, nous battre dans le pays. Nous sommes l'objet de sournoises attaques, de défis qui frisent la provocation. Allez-nous céder ? »

« Sur le plan parlementaire — j'en prends l'engagement — nous allons tout mettre en œuvre pour « reprendre du terrain ». Mais, seuls, nous ne pourrions pas vaincre. »

« C'est la raison qui me fait me tourner vers notre grande U.F.A.C., vers les Associations qui la composent, vers nos Unions départementales, vers tous nos camarades, et je leur dis :

« Voulez-vous gagner la partie ? Vous connaissez maintenant l'enjeu du combat que nous sommes décidés, pour notre part, à affronter sans considérations de politique partisane, quels que soient les hommes au pouvoir, fussent-ils nos amis. Il n'y a pas une minute à perdre ! »

« Oui, que l'U.F.A.C. appelle les anciens combattants à un vaste mouvement de protestation. Il s'enflera jour après jour jusqu'à devenir l'immense et unanime protestation d'une nation qui sait ce que nous avons fait pour elle, mais qui ignore le plus souvent que les engagements pris en son nom ne sont pas tenus. »

« On me demande de préciser la forme à donner, selon moi, à cette action. »

« J'y consens volontiers, soulignant dès l'abord que c'est l'U.F.A.C., et elle seule, qui m'apparaît qualifiée pour déclencher et organiser dans tout le pays l'action immédiate et énergique que j'appelle de tous mes vœux en ma qualité de Président de la Commission des Pensions et que j'appuierai, le cas échéant, comme Président de l'Union départementale de Seine-et-Marne. »

« Ce plan d'action, je le vois comme suit :

« 1^o Enumérer d'urgence les mesures à satisfaire en 1958; chaque année, l'Assemblée générale d'octobre de l'U.F.A.C. — examine des centaines de vœux, souvent les mêmes. Ils ne sont jamais pris en considération par les Pouvoirs pu-

blics, on le déplore, puis on se sépare... »

« Si nous ne voulons pas tourner le dos à l'efficacité, dressons la liste des demandes raisonnables à présenter en priorité pour 1958, et battons-nous pour les faire aboutir; »

« 2^o Prévoir un « contrat » avec les parlementaires; à l'approche des élections législatives de janvier 1956, des promesses ont été faites. Il appartiendra peut-être à l'U.F.A.C. de dire plus tard dans quelles mesures elles ont été ou non tenues. Pour l'instant, tournons-nous vers l'avenir. Communiquons aux parlementaires la « liste des urgences » et obtenons d'eux un engagement qui aura la valeur d'un contrat; »

« 3^o Organiser une « Journée nationale des Anciens Combattants » d'ici le 22 décembre (car il faut faire vite et trop de temps a été perdu). Nos camarades de la région de l'Île-de-France pourraient être conviés à Paris à une grande manifestation de revendications; »

« 4^o Auparavant, faire une grande conférence de presse. Les journalistes, pour la plupart, ne connaissent pas le problème des pensions de guerre. Une conférence de presse à Paris et l'envoi d'une documentation à la presse de province s'imposent; »

« 5^o Adresser une supplique au ministre des Anciens Combattants pour lui demander de préférer, le moment venu, si nous n'obtenons pas satisfaction, sa rentrée dans le rang à la solidarité ministérielle; »

« 6^o Prévoir enfin la rupture des relations de l'U.F.A.C. avec le gouvernement et l'absence des anciens combattants à toute manifestation officielle. »

« Tels sont les contours du plan que je suggère. Il est urgent d'agir. »

« A l'invité de l'abandon volontaire de leur retraite, les anciens combattants ont répondu : « Non », dans un magnifique élan d'unanime indignation. »

« L'heure est venue, pour eux, de signifier au Parlement qu'il n'y a plus un pouce de terrain à perdre mais, bien au contraire, des positions perdues à reconquérir. »

« Je les vois, je vois leur immense cohorte monter à l'assaut des nouvelles Bastilles... et les faire basculer. »

Espérons que nous n'aurons pas à en arriver à ce point, autrement qu'au figuré.

Mais souhaitons que de telles alertes amènent un regroupement rapide... et durable de tous ceux qui ont payé de leur personne, pour que vive notre pays, et dont on prétend maintenant récompenser les sacrifices par une distribution alternée de grands éloges aux mots sonores et vides et d'insidieuses calomnies tendant à les présenter comme des sangsues épuisant cette France qu'ils ont sauvée... quoi qu'on en puisse, rue de Rivoli, penser ou dire.

M.-L.-C. Moyse.

Les orphelins...

(Suite de la page 3)

3^o Subventions d'études pour les Pupilles de la Nation poursuivant leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur, secondaire ou technique.

Les Pupilles de la Nation peuvent et doivent d'abord prétendre pour leurs études, s'ils remplissent les conditions nécessaires, au bénéfice des Bourses nationales ou départementales servies par le Ministère de l'Education nationale ou les départements.

Lorsque les frais de scolarité, de fournitures scolaires, de pension, d'entretien, compte tenu, s'il y a lieu, des avantages précités, demeurent au-dessus des moyens de la famille, celle-ci peut demander à l'Office départemental une subvention d'études;

4^o Subventions pour frais de maladie et de cure :

— complément de la Sécurité Sociale et de l'A.M.G.;

5^o Subventions de vacances;

6^o Prêts d'installation professionnelle;

7^o Prêts au mariage.

Les autres avantages réservés aux pupilles et aux orphelins de guerre

Sécurité Sociale.

Les orphelins de guerre titulaires d'une pension (sauf si la pension est allouée au titre « Victime civile »), soit parce que leur mère est décédée, soit parce qu'elle est inhabile à obtenir la pension, soit parce qu'elle est déchuée de ses droits, peuvent bénéficier de la Sécurité Sociale.

— Jusqu'à vingt et un ans.

— Après vingt et un ans, s'ils sont reconnus incapables de travailler.

Allocation aux orphelins de guerre atteints d'une infirmité incurable.

Les orphelins de guerre atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie ouvrent droit, lorsque leur mère ne peut plus prétendre aux prestations familiales de leur chef et sauf dans le cas où ils sont hospitalisés aux frais de l'Etat, à une allocation spéciale.

Choisissez...

Le monde sportif parle actuellement du grand référendum organisé pour connaître l'ordre de mérite dans lequel on peut classer 12 bébés-lune du sport français. Choisir entre Anquetil et Jazy, entre Kopa et Darmon, entre Behra et Antoine n'est évidemment pas facile. Mais il y a une manière de s'y prendre.

Vous lirez avec intérêt une grande discussion à ce sujet dans « Sport-Mondial », qui, dans son numéro de fin d'année, d'une densité exceptionnelle, publie, outre son référendum, la revue sportive de l'année, les dix sensations de 57, sans oublier ses rubriques habituelles.

30 articles que vous ne lirez pas ailleurs. Tous les résultats.

« Sport-Mondial », en vente partout 100 fr., à défaut envoi contre 110 fr. en timbres, 5, rue Chapon, Paris (3^e).

Abonnement pour un an, France et Union Française 950 fr.; 6 mois : 500 fr. Etranger, 1 an : 1.250; 6 mois : 750 fr. Sport-Mondial C.C. P. 13914-58 - Paris. (Par avion taxe aérienne en plus.)

...de guerre

Droits de mutation.

Les orphelins de guerre peuvent bénéficier des exemptions et atténuations d'impôts accordées aux héritiers des victimes militaires et civiles de la guerre, dans les conditions fixées par les articles 772, 784 et 1.235 du Code général des Impôts.

Droits de timbre et d'enregistrement.

Tous actes et pièces ayant exclusivement pour objet la protection des Pupilles de la Nation (mineurs) doivent être exemptés de la formalité de l'enregistrement et du timbre.

Réduction sur les réseaux de la S.N.C.F.

Ont droit à un voyage « aller et retour » par an, sur les réseaux de la S.N.C.F., quelle que soit la distance parcourue, au tarif des congés payés :

— les orphelins de guerre mineurs (orphelins de père et de mère, orphelins de père, dont la mère est déchuée de ses droits ou inhabile à les exercer);

— les veuves de guerre non remariées, titulaires d'une pension, ayant au moins à leur charge deux enfants de moins de quinze ans (à l'aller, les enfants doivent voyager avec leur mère).

Placement :

a) orphelins et orphelines de guerre mineurs.

— Majoration de points dans les concours organisés par l'Etat, les départements et les communes, pour le recrutement dans les emplois de bureau.

— Recrutement prioritaire dans les emplois, non pourvus par voie de concours, des Administrations de l'Etat, des départements, des communes et dans les entreprises industrielles et commerciales dotées d'un monopole, d'une concession, d'une subvention de l'Etat, d'un département ou d'une commune;

b) orphelines de guerre âgées de moins de vingt-cinq ans.

Conditions spéciales de recrutement dans les Manufactures des tabacs et allumettes.

U.N.A.C.

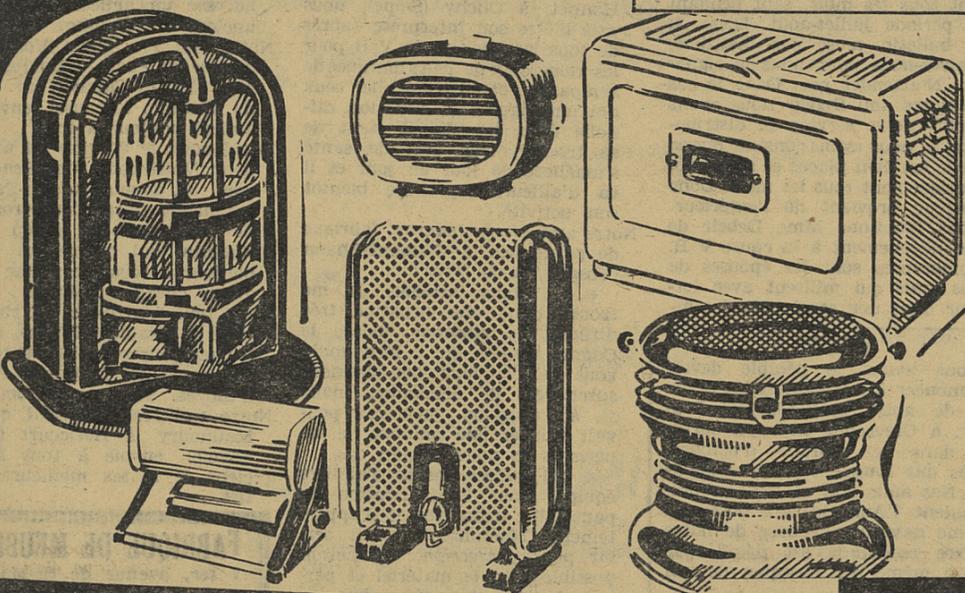
plus que jamais il faut
**SAVOIR
ACHETER**

CHEZ LES FOURNISSEURS DU GROUPEMENT
ECONOMIQUE D'ACHATS VOUS OBTIENDREZ
TOUJOURS LES

PLUS FORTES REMISES

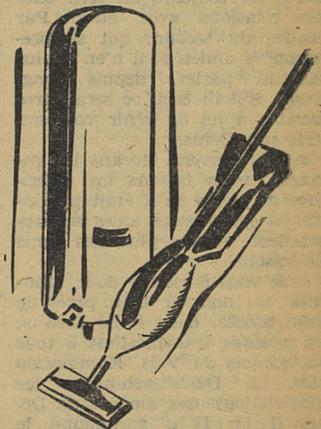
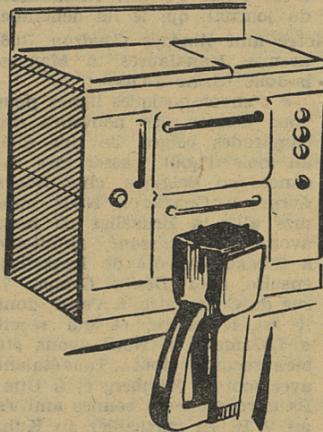
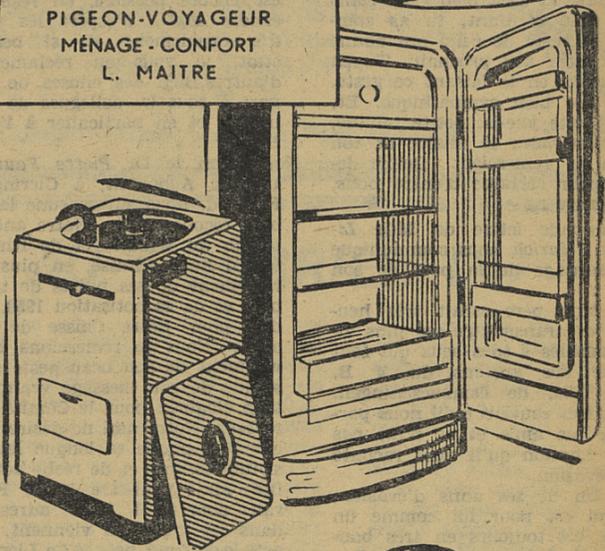
CHAUFFAGE

L. MAITRE



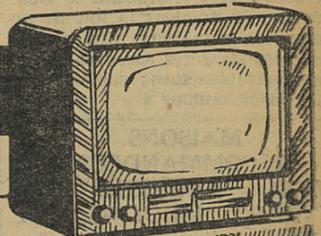
**ELECTRO-
MENAGER**

PIGEON-VOYAGEUR
MÉNAGE - CONFORT
L. MAITRE



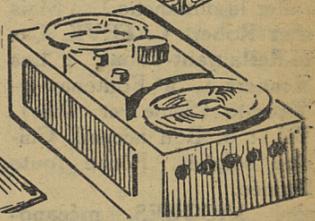
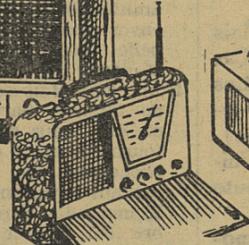
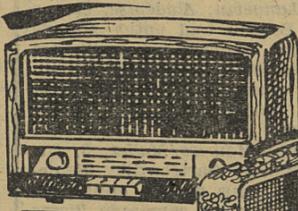
**RADIO
TELEVISION**

PIGEON - VOYAGEUR
COMPTOIR DE RADIOPHONIE



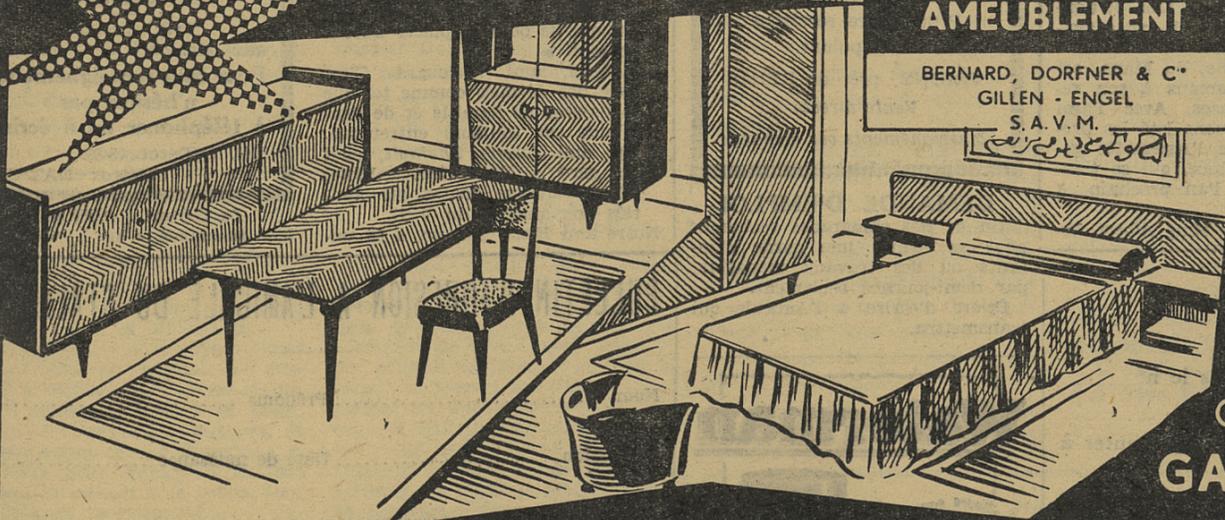
VÊTEMENTS

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
FRANKLIN



AMEUBLEMENT

BERNARD, DORFNER & C°
GILLEN - ENGEL
S.A.V.M.



SI VOUS N'ÊTES PAS EN POSSESSION
DE VOTRE CARNET D'ACHAT DONNANT
DROIT A UNE RÉDUCTION CHEZ TOUS
LES FOURNISSEURS DU G. E. A.
DEMANDEZ-LE IMMÉDIATEMENT AU

**GROUPEMENT
ÉCONOMIQUE D'ACHATS
12, rue de Paradis - Paris-X°**

... ET TOUS ARTICLES
D'USAGE ET D'UTILITÉ
COURANTE VENDUS AVEC
GARANTIE TOTALE ET

**Demandez le Catalogue gratuit illustré.
144 pages en couleurs
au GROUPEMENT ÉCONOMIQUE D'ACHATS,**

12, rue de Paradis - Paris-X°

SERVICE APRÈS VENTE

(Suite de la page 1)

Petite Lilliane, ta lettre, si simple et si émouvante à la fois, nous prouve que nous sommes dans la bonne voie. La vérité, sort de la bouche des enfants. Et c'est bien vrai. Dans l'âme d'enfant, tu as compris le geste de celui qui donne pour aider son prochain. Tu en es fière, en le faisant ce geste, une joie bien sympathique. Et, pour cette joie-là, petite Lilliane, tes camarades de misère de ton papa te remercient. Quelle lettre pour certains d'entre nous, Messieurs :

Une seconde lettre de Mlle Liliane Heinrich nous communique un message de la part de son père :

« Mon père serait très heureux de transmettre ses plus vives amitiés à tous ceux qui font partie des anciens du V B, 7004, de Donaueschingen. C'est très souvent qu'il nous parle de ses amis et ce n'est pas sans émotion qu'il nous raconte son évocation. »

« Un de ses amis d'évasion, qui est pour lui comme un frère, est toujours en très bonnes relations avec nous. Par exemple, du second, qui se présente « Julien », il n'en a plus entendu parler, depuis longtemps. S'il lui ceci, ce serait très agréable à lui de venir voir son vieil ami Denis. »

« Très souvent, durant les vacances, nous faisons un pèlerinage au camp où il était prisonnier et les pensées alors se rapprochent encore plus des amis de misère. »

« Je vous demande donc, Monsieur, au nom de mon père, de faire passer, dans « Le Lien », un message transmettant à tous les anciens du V B, Kommando 7004, de Donaueschingen, les plus chaleureuses amitiés de Denis Heinrich, surnommé le « Gros Père », et faisant le vœu qu'un jour ils aient la joie de se retrouver nombreux afin de se rappeler les dures épreuves qu'ils ont courageusement subies dans une même union. »

MAISONS RECOMMANDEES

HOTEL - AUBERGE DES VEUX - MOULINS, chez Bernard Jeangeorges, à La Bresse (Vosges). Tél. 63. (Grande salle pour banquets, Pension de famille, Cuisine bourgeoise.)

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers). **Henri FAURE**, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (7^e). CEN 11-54.

Où aller le dimanche ? ... Mais chez **Robert LAFEVE**, Café-Restaurant-Tabac, « Les Routiers », à Fontenay-le-Vicomte (Seine - et - Oise). Tél. : 8. Bon accueil. Cuisine soignée. Pêche toute l'année.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse Paris (7^e). INV 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Herminet, Paris (18^e). Tél. : ORN 69-66. Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

Notre ami **Robert Chaubé**, 90, rue Garibaldi, à Sotteville-les-Rouen (Seine-Maritime) :

« J'ai bien reçu les trois carnets de billets : ils sont déjà vendus et je voudrais, si cela est encore possible, en recevoir encore sept... J'espère les vendre rapidement et, si besoin était, je vous en réclamerais d'autres. Bien des choses de ma part à tous les collègues de Balingen, et en particulier à l'ami Brandt... »

Notre ami le Dr **Pierre Fauran**, 18, rue Audolent, à Clermont-Ferrand, nous adresse une lettre bien réconfortante. Notre ancien toubib du Waldho et de Rheinfelden nous adresse, en plus du règlement de ses billets de tombola et de sa cotisation 1958, un don pour notre Caisse de Secours. Nous le remercions bien vivement de son beau geste ainsi que de son message vraiment trop élogieux pour le Comité Directeur. Notre ami ne désire pas que l'on publie sa longue lettre, si intéressante et de réelle actualité. Mais peut-être le Dr Fauran pourrait-il nous adresser, dans les jours qui viennent, un article de fond pour « Le Lien » ? C'est l'ami **Perron**, responsable du journal, qui le lui demande.

Notre ami **Amédée Coudray**, 106, avenue Jean-Jaurès, à Mantel-la-Jolie (Seine-et-Oise) :

« J'envoie quelques lignes pour vous donner des nouvelles des camarades belges. Je suis allé, au mois d'août, passer mes vacances en Belgique, chez **Roger Lorge**, à Charleroi. Nous sommes allés à Bruxelles où nous avons revu **Puissant**, architecte à Stockel, à côté de Bruxelles, ensuite chez **Désiré Orbon**, 7, rue du Centenaire, à Vezin, dont il est le maire, et qui reçoit « L'Ormeau ». Nous avons été bien reçus partout... Tous étaient avec moi au **Kuhberg** et à **Ulm**. Ils envoient leurs bonnes amitiés au V B, en particulier au **Kuhberg**, sans oublier notre bon camarade **Jean Batut** dont ils se souviennent tous très bien... J'ai bien reçu les carnets et je vais vous envoyer leur montant. Mes amitiés à tous, sans oublier **Batut**, **Blanc**, **Larson**, ainsi qu'au V B, surtout **Ulm** et en particulier le **Kuhberg**... »

Notre ami **André Mauger**, directeur du Magasin « Printania », 21, place du Champ, à Autun (Saône-et-Loire) :

« Je rappelle aux anciens, qui passent dans la région, de s'arrêter un peu pour visiter notre vieux Morvan. Qu'ils préviennent avant, en téléphonant au 189, à Autun. Mes amitiés à tous, et particulièrement à **Géhin**, **Langevin**, **Aladenise**, etc... »

Le Bureau tout entier adresse à l'ami **Mauger** ses meilleures amitiés et le remercie de son envoi postal. C'est ce qu'on appelle faire diligence. Bravo, **Mauger** !

Notre ami **Maurice Mallet**, 3, rue de Chanzy, Sartrouville (Seine-et-Oise), nous signale qu'il peut fournir à notre camarade **Pierre Richomme** une attestation concernant l'évasion des 18 K.G. du Kommando Hérosé, en décembre 1941, faisant lui-même partie des 18. Nous espérons, dans un de nos prochains « Lien », donner le récit exact de cette évasion spectaculaire.

Notre ami **Lavigne**, du Mans, est passé à nos bureaux à son retour de vacances. Avec l'ami **Robert**, nous avons jeté les premiers jalons de l'Assemblée générale de Province, qui se tiendra au Mans, l'an prochain, à la Pentecôte.

Nous recevons de Mme **Albert De-**

beir, 5, rue des Meuniers, à Lille (Nord), la lettre suivante :

« Je voudrais vous signaler que, depuis le mois de juin, nous ne recevons plus « Le Lien ». Est-ce normal ? »

« J'avais à deux reprises signalé que ce journal nous était adressé 3, rue Léon-Gambetta, alors que notre adresse est, depuis trois ans déjà, 5, rue des Meuniers, à Lille. J'espère que, si « Le Lien » paraît toujours, vous voudrez bien faire le nécessaire. Mon mari le recevait avec plaisir, d'autant plus qu'il y retrouvait des nouvelles d'anciens camarades pour lesquels il a gardé de bons souvenirs. Or, le dernier journal reçu est celui de juin. Vous voudrez bien transmettre notre amical souvenir à tous les « copains ». J'ai déjà tellement entendu parler de la vie du V B en Allemagne, depuis dix ans, que je finis par imaginer en faire partie. »

Nous remercions Mme **Debeir** de sa gentille lettre. Mais nous lui ferons amicalement un léger reproche, c'est d'avoir attendu si longtemps pour nous faire remarquer l'anomalie de la distribution du « Lien ». Nous avons déjà signalé dans ces colonnes que « Le Lien » paraissait tous les mois, sauf pendant la période juillet-août. Donc, si le bulletin n'est pas distribué, écrivez-nous pour nous le signaler. N'attendez pas. Dans le cas de notre ami **Debeir** nous avons vérifié notre service de distribution et nous avons constaté que sa carte est bien placée et sort automatiquement tous les mois. Donc l'erreur provient de l'extérieur. Nous félicitons Mme **Debeir** de son dévouement à la cause V B. Nombreuses sont les épouses de nos amis qui militent avec ferveur dans nos rangs. Nous som-

mes heureux de cette ambiance qui crée une véritable famille V B et qui assure à notre Amicale une assise solide.

Notre ami **Georges Laurent**, à La Bourgogne (Vosges), qui avait eu sa ferme détruite par un incendie, nous remercie de l'aide — hélas ! bien trop mince à notre gré — que l'Amicale lui a apportée.

« Avec mon malheur », nous écrit-il, « je vois que la camaraderie et l'entraide restent comme en captivité. Pour l'instant, je suis logé dans une maison voisine. Pour reconstruire, il ne faut pas y compter ; il est préférable d'acheter une autre ferme... »

Nous espérons que notre ami va conjurer définitivement le mauvais sort qui s'est acharné sur lui, et tous ses amis de l'Amicale font des vœux pour une complète réussite. Ce sont, voyez-vous, chers amis, pour de telles œuvres que nous avons créé notre Amicale et que nous lançons notre tombola. Plus nous aurons d'argent et mieux nous serons dans le malheur. Chaque jour — hélas ! — nous en apporte un témoignage.

Notre ami **René Fauchoux**, 13, rue Honnet, à Clichy (Seine), nous prie d'être son interprète auprès de tous les anciens du V B pour les remercier de leurs marques de sympathie, et en particulier ceux qui ont signalé la situation difficile dans laquelle il vient de se trouver. Son état de santé s'améliore de jour en jour et il va d'ailleurs reprendre bientôt son activité.

Notre ami **Pierre Jeanroy**, fabrique de pantoufles, à Girmont-Thaon (Vosges), nous écrit :

« ... Etant artisan, je me trouve dans une situation très difficile ; je remercie encore le Comité vosgien qui a bien voulu vous alerter. Vous êtes sûrement surchargés de demandes, mais, si, à l'occasion, mon cas pouvait trouver une solution, je me permets de vous préciser : 400 mètres carrés d'ateliers équipés pour la fabrication de pantoufles ordinaires et d'appartement. Machines pouvant servir pour confection. Production possible avec le matériel et personnel existants : 400 paires. »

« Désire association de capitaux ou location vente des ateliers dont je pourrais éventuellement prendre la direction. »

« Je suis désormais bien placé pour apprécier votre amicale compréhension et je puis vous assurer de ma profonde gratitude ainsi que de celle de mon épouse et de mes trois enfants... »

Parmi nos amis, il y en a peut-être que l'offre de **Jeanroy** tenterait. Nous les prions de se mettre en rapport directement avec l'intéressé, heureux que nous serions si notre appel était entendu, et recevait réalisation.

Notre ami **A. Audouard**, 119 bis, rue de Colombes, à Asnières (Seine) :

« Je t'envoie aujourd'hui même un chèque de fr. 1.500, qui se décompose comme suit : 500, cotisation 1958 ; 500, billets déjà reçus ; 500, billets à recevoir. En conséquence, tu seras aimable de m'envoyer un autre carnet que je pourrai placer autour de moi. »

Merci, ami **Audouard**. C'est avec des dévoués comme toi que la flamme de l'amitié et de l'entraide est toujours entretenue.

Notre ami **Joseph Théfault**, chef de gare à Saint-Georges-Motel (Eure), adresse toutes ses amitiés aux anciens du V B. Notre ami **Henri Kayser**, à Cham-

pagne, Pont-de-Claix (Isère), nous communique sa nouvelle adresse en nous priant d'adresser un amical bonjour à tous.

Notre ami **Pierre Guidicelli**, 105, rue d'Anvers, à Lyon, toujours fidèle au souvenir V B, envoie un amical bonjour à tous.

Notre ami **René Darmandaritz**, à La Boite à Sardines, à Ciboure (Basses-Pyrénées), se rappelle au bon souvenir de tous et nous prie de lui adresser deux autres carnets. Bravo, René ! A quand, ta prochaine visite ?

Notre ami **Charley Cedon**, chirurgien-dentiste, 19, rue Am-Pierre, à Tananarive (Madagascar), nous envoie un chèque généreux. Nous le remercions bien vivement de son geste et nous sommes heureux de transmettre à tous nos amis son meilleur souvenir, et en particulier à ceux de Weingarten. Comme vous le voyez, chers amis, notre brave « Lien » est distribué sur tous les continents.

Notre ami **Georges Gillet**, 13 bis, quai de la Résistance, à Sète (Hérault), adresse son bon souvenir à tous, et particulièrement aux anciens du Kommando de Blensingen.

Notre ami **Robert Clément**, 15, rue de la Liberté, à Bondy (Seine), adresse un amical bonjour aux anciens du Waldho.

Notre ami **Th. Louis Marson**, 58, avenue de Paris, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), un ancien du Waldho, lui aussi, envoie un amical bonjour à tous.

Décidément le Waldho est à l'honneur. Voici notre ami **René Marquet**, 33, avenue Adrien-Tarrade, à Limoges, le glorieux trompette de l'orchestre du camp et du Waldho, qui envoie un amical bonjour à tous, en même temps qu'un chèque généreux.

Notre ami **Léo Duroc**, 28, rue Matteoti, à Graulhet (Tarn), adresse ses meilleures pensées à tous, et en particulier à **Marcel Pierrat**, d'Eloyes, ainsi qu'à **Homeyer**.

Notre ami **Joseph Figard**, quartier Maunoury, à Héricourt (Haute-Savoie), envoie à tous les anciens V B ses meilleures amitiés.

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond

Ex-No 5305
Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER

CHAMBRES

A COUCHER

ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE

DE FABRIQUES

Cuisines modernes

Éléments, tables

Sièges modernes

rustiques et basques

Sièges de jardin

Pliants, Transats

Prix marqués

en chiffres connus

Facilités de paiement

sur demande

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Le Gérant : **PIFFAULT**

Imp. Montourcy, 4 bis, rue Nobel Paris

DECES

Nous avons le pénible devoir d'annoncer à nos camarades le décès de notre ami **Chapelle-Boucher**, à Crèvecœur-en-Auge, survenu dans le courant d'octobre, après une longue et cruelle maladie. Nos amis **Solt** et **Heuzé** représentaient l'Amicale aux obsèques. Drame navrant, l'épouse de notre pauvre camarade est décédée le matin même des obsèques de son mari.

A la famille de notre pauvre ami, si cruellement éprouvée, l'Amicale adresse ses condoléances les plus affectueuses.

A L'AMICALE LYONNAISE

Nous rappelons à nos amis lyonnais que la permanence est ouverte, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à 12 heures, au siège, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).

Pour les renseignements, tous les jours, de 15 heures à 19 heures. Nous demandons à nos camarades de réserver le premier dimanche de chaque mois pour nos réunions.

CHAMPAGNE R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant

Manipulant

VRIGNY, près de REIMS

Vente directe

Renseignements sur demande

DEMANDE D'EMPLOI

Un de nos camarades recherche pour sa femme une garde d'enfants ou des travaux ménagers, par demi-journée seulement.

Prière d'écrire à l'Amicale qui transmettra.

Waterman



POUVOIR

Le soussigné (nom et prénoms)

demeurant à

Membre de l'Amicale du Stalag V B, inscrit sous le n°

donne par les présentes pouvoir à M

également Membre actif de l'Association, de me représenter à l'Assemblée du 2 Février 1958.

En conséquence, prendre part en mon nom à tous votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif, prendre toute décision qu'il jugera utile pour l'exécution du présent mandat, notamment de substituer dans l'accomplissement des présentes quiconque il avisera, en un mot faire tout par lui-même que par mandataire, s'il y a lieu, tout ce qui sera utile et nécessaire. En foi de quoi, je promets à l'avance aveu et ratification.

Fait à

(Signature précédée des mots : « Bon pour pouvoir. »)

BULLETIN D'ADHESION A L'AMICALE DU STALAG V B

Nom Prénoms

Profession Date de naissance

Kommando :

Adresse

Marié Nombre d'enfants

Ci-joint la somme de 400 fr. (ou plus)

Date : Signature :